Rapport d'activités 2024

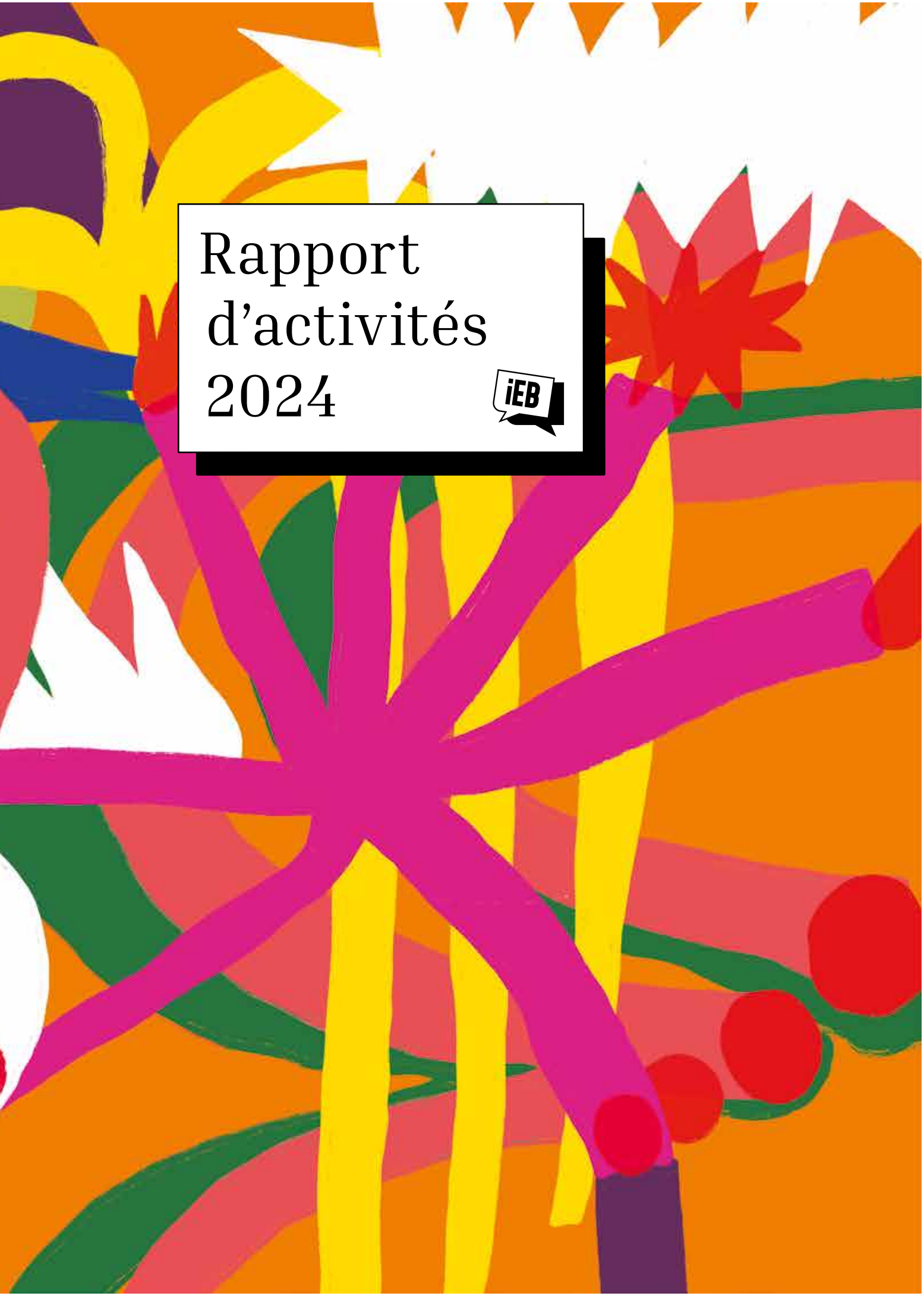

0. Sommaire

Rapport d'activités 2024

I. Introduction ..... **P. 3**

II. Les missions d'IEB ..... **P. 6**

- La justice environnementale
  - Lutte pour préserver un marais dans un quartier populaire - Biestebroeck
  - Métro Nord

- Droit à la ville
  - Luttes urbaines, d'hier à aujourd'hui
  - Palais du Midi

III. Les métiers de base / Focus transversal ..... **P. 15**

- La technologie, panacée à tous les problèmes sociaux, environnementaux et politiques

IV. Supports de communication ..... **P. 17**

- Le journal
- Les vidéos et audios
- La lettre d'infos
- Les réseaux sociaux
- Les sites Internet

V. Les recours administratifs et judiciaires ..... **P. 23**

VI. Les modes de financement et les comptes ..... **P. 36**

VII. Les membres ..... **P. 38**

VIII. Organes consultatifs et coordinations **P.42**

IX. Evaluation de l'action presse ..... **P. 43**

X. La participation aux enquêtes publiques ..... **P. 46**

I. Introduction

À l'heure de boucler le rapport annuel 2024, il n'y a pas de gouvernement bruxellois de plein exercice. Les élections ont eu lieu le 9 juin 2024 et la vacance de l'exécutif est toujours béante. Ce vide est source d'inquiétudes et d'effets déjà palpables. Le secteur associatif voit ses budgets, déjà fragiles, s'amenuiser plus encore. Le niveau fédéral menace de corseter budgétairement notre ville-région mettant en péril son autonomie. Mais dans les temps incertains, à l'instar de ce qu'avait pu produire en période de Covid, des politiques inédites de démocratie parlementaire sont susceptibles de voir le jour et des expériences de démocratie directe décentralisées pourraient fleurir. Dans le marasme ambiant, ces deux dernières idées sont un peu plus réjouissantes que les politiques austéritaires et autoritaires qui nous sont imposées depuis quelques mois et qui mettent à mal les protections sociales et les solidarités. Or, c'est bien pour faire valoir des idées alternatives aux pensées et projets dominants, peu à l'écoute des réalités habitantes, que notre association est née il y a… 50 ans.

Plongeant ses racines dans l'effervescence des années 1970, IEB s'est en effet constituée en 1974 pour faire valoir l'intérêt des habitant·es — surtout les plus fragiles —, soutenir leur organisation collective, défendre les milieux de vie, et promouvoir la protection de l'existant face aux projets pharaoniques, qui rapportent à leurs promoteurs mais détruisent la vie urbaine. Cinquante ans plus tard, notre association est toujours bien vivante et décidée à jouer son rôle de passeuse des luttes. Ainsi, nous avons publié de semaine en semaine dans notre lettre d'information, tout au long de l'année 2024, 60 articles mettant en lumière un moment de son histoire. Ils sont tous accessibles sur notre site sous forme de ligne du temps[1] et forment ensemble un récit « mémoriel » qui sert à ne pas oublier d'où l'on vient et ce par quoi nous sommes passé·es. Faire mémoire commune est en effet un acte fondamental de la constitution des collectifs, une manière de mieux se situer et de savoir où l'on veut aller. Ces articles seront bientôt réunis dans un « vrai » livre papier.

La célébration de notre anniversaire a culminé dans une fête joyeuse, précédée de balades thématiques, organisée le 21 septembre à la brasserie Atlas, où les comités et collectifs membres, les ami·es et allié·es de longue date ont pu se retrouver pour acter la vitalité de notre association et sa volonté de poursuivre son chemin pour de longues années encore. Ce moment fut revigorant. Nous nous sommes dit : quoi qu'il arrive, IEB comme association militante, a et aura encore sa place et un rôle à jouer dans la vie bruxelloise.

Outre notre jubilé, l'année 2024 fut également marquée par nos actions et prises de positions dans différents dossiers très emblématiques des dérives que nous dénonçons : absence de politique de logement abordable et social, fuite en avant techno-solutionniste, politique de la main tendue à une spéculation-promotion immobilière prédatrice (Key West, Move Hub), touristification et marchandisation du centre-ville au détriment des valeurs d'usage (Galeries Bortier, Musée Kanal), destruction de l'existant

1. https://www.ieb.be/spip.php?page=historique

au profit de projets pharaoniques (Palais du Midi et Métro 3, Tour et Taxis, Quartier Nord, Néo), destruction des milieux riches en biodiversité notamment dans les quartiers populaires (Bempt, marais Biestebroeck).

En plus de nos actions sur le terrain en lien avec les associations alliées (BRAL, ARAU, CRU, FdSS, La Rue, Bonnevie, EGEB…) et les collectifs constitués localement, ces dossiers ont été développés, expliqués et replacés dans le contexte plus large de l'évolution des politiques urbaines dans notre journal *Bruxelles en mouvements*, ou dans des publications ad hoc, par exemple celle exposant le très sérieux contre-projet Prémétro+. Cette proposition portée par 24 associations et plusieurs experts en mobilité présente une alternative, crédible et fondée, au projet de Métro 3 qui est en train de couler de toutes parts… et dont on attend l'abandon définitif avec impatience. Cela vaudra d'ailleurs bien une célébration publique, qu'on se le dise !

Dans ce dossier, soucieux de faire participer (au sens réel et noble de ce terme) les Bruxelloises et Bruxellois à la détermination de leur espace et milieu de vie, IEB a également lancé avec l'ARAU un concours public d'idées de réaffectation de la station Toots Thielemans dans la perspective d'un abandon souhaité et souhaitable du Métro 3. Sans anticiper sur l'année 2025 et le rapport annuel de l'année prochaine, nous pouvons déjà mentionner que c'est un projet de piscine et de plaine de jeux intérieure qui a remporté le concours, soulignant ainsi la carence en piscines publiques à Bruxelles (on n'a plus construit de piscine publique en Région bruxelloise depuis 1988 alors que la population a cru de près de 30 % dans l'intervalle, et il n'y a plus aucune possibilité de se baigner en plein air). La question du sport et des grands évènements sportifs dans la ville a par ailleurs fait l'objet d'un numéro du *Bruxelles en mouvements* en juin 2024.

Nous avons également continué à produire des capsules vidéo dans une démarche de pédagogie critique notamment sur les impacts du Métro 3 et des Partenariats Public-Privé, ou pour communiquer au moment de grosses enquêtes publiques (quartier Nord, Biestebroeck). Cela permet d'exposer dans des formats relativement courts et accessibles à toutes et tous les enjeux urbains d'aujourd'hui. La liste de ces vidéos est reprise dans le présent rapport[2].

Enfin, nous poursuivons nos actions sur le terrain de la justice. Contrairement à ce que disent nos détracteurs, nous ne nous engageons pas dans des recours en justice « juste » pour le plaisir de payer notre cabinet d'avocats sur nos fonds propres et de « paralyser » les politiques d'aménagement urbain. Lorsque nous décidons d'introduire un recours, c'est toujours parce que les règles de la démocratie urbaine (qui par ailleurs s'effritent ces dernières années) ont été contournées, soit dans leur lettre (études d'incidences indigentes, non-respect de la législation — par exemple développer un projet immobilier sur base d'un règlement ou d'un PPAS illégal, comme dans les cas du projet Leaselex sur l'avenue de la Loi ou du projet Key West à Anderlecht—) soit dans leur esprit (détournement du sens des charges d'urbanisme, projets néfastes pour le voisinage sans concertation de celui-ci). Comme nous l'avons précisé depuis plusieurs années, nos décisions d'introduire un recours ne sont jamais prises à l'emporte-pièce. Elles reposent sur des critères explicites et cumulatifs : l'importance du dossier pour le devenir de la Région, la possibilité de remettre dans le débat public des projets dont les fondements sont illégaux, insuffisants, ou dont la délibération a été escamotée, la possibilité de faire jurisprudence, la présence de forces et des dynamiques locales collectives qui agissent sur le terrain.

Pour terminer cette introduction, il convient, malheureusement, de pointer que notre association fait face à des difficultés d'équilibre financier. Depuis la suppression par le Secrétaire d'État Pascal Smet de notre subside en urbanisme en 2021 (à l'époque, il s'agissait de 60 000 €), nous avons tenté de tenir bon sans toucher à l'emploi, en rationnalisant nos dépenses et en allant puiser dans nos réserves. La diminution de nos subsides régionaux s'inscrit dans une tendance structurelle : entre 2014 et 2024, IEB en a perdu la moitié, et probablement davantage si on considérait une temporalité plus longue. Notre liberté de parole est à ce prix. Logiquement, en 2024, nous sommes arrivés au bout de ce que nous pouvions faire face à cette diminution structurelle. En 2025, il nous faudra donc procéder à un licenciement au sein de l'équipe, ce qui nous attriste profondément.

Vu les politiques austéritaires auxquelles les secteurs associatif et non-marchand sont soumis actuellement, il y avait de faibles probabilités que notre association recouvre un subside en urbanisme en 2024 mais l'absence de gouvernement réduit cette probabilité à néant. Cependant, comme nous l'écrivions dans un éditorial récent (janvier 2025), rappelons-nous à la fois que « rien n'est écrit d'avance » et qu'IEB, en tant qu'association et fédération militante, qui croit fermement en l'action collective « d'en bas », en la nécessité de constituer des savoirs critiques et d'exercer son droit de regard sur la façon dont se dessine notre ville, aura toujours sa raison d'être. ■

2. https://www.ieb.be/spip.php?page=medias

II. Les missions d'IEB

1. Justice environnementale

Le choix de cette thématique vise à remettre la question sociale au centre des politiques écologiques alors que ces dernières ont de plus en plus tendance à dépolitiser les enjeux sociétaux. La justice environnementale vise donc à préserver l'environnement sans que cela ne se fasse au détriment des couches les moins favorisées de la population ; à lutter contre les inégalités d'exposition aux risques environnementaux (pollution, déchets, logements insalubres, voies aériennes…) qui constituent des risques différenciés en regard de données telles que le revenu, le diplôme, le genre, l'origine nationale… ; à viser l'égalité dans l'accès aux aménités urbaines (équipements publics, espaces verts…), aux infrastructures de transport public (maillage du territoire, tarification…) et à un cadre de vie de qualité ; à exiger une participation effective de la population à la démocratie urbaine (respect de la convention d'Aarhus, public hétérogène dans les processus participatifs, lutte contre la participation ne servant qu'à avaliser des décisions prises en amont…) ; et enfin, à fournir des clés de compréhension critiques aux habitants sur les enjeux environnementaux qui incitent à l'action collective (et à la défense du service public) plutôt qu'à la culpabilisation individuelle et aux solutions basées sur des recours au secteur privé.

Les enjeux en matière de justice environnementale sont multiples, d'ordres divers et peuvent se penser à différentes échelles (depuis le très local jusqu'aux rapports de forces internationaux), ils contiennent dans leurs présupposés la notion de correction au regard à la fois de l'environnement, mais aussi des inégalités sociales. IEB apportera attention particulière aux risques susmentionnés, mais aussi aux mesures politiques correctrices prises dans les différents champs d'actions suivis par la fédération.

[Focus] Lutte pour préserver un marais dans un quartier populaire - Biestebroeck

Biestebroeck est ce large bassin, à hauteur du début de la rue Wayez à Anderlecht, au sud du canal qui va de Charleroi à l'Escaut en passant par Bruxelles. Jusqu'il y a peu, l'ensemble de sa rive droite était affectée en « zone d'industrie urbaine » (ZIU) et faisait partie de ce vaste périmètre d'entreprises de 235 hectares s'étalant jusqu'au Ring. IEB mène une veille depuis plus de 10 sur ce territoire conséquent en raison de la spéculation importante qui sévit sur ce vaste territoire populaire qui borde le canal. Dès 2012, IEB avait entamé une étude pour d'une part mieux cerner la réalité de ce territoire particulier et d'autre part aller à la rencontre de ses occupants, les industries[1].

L'un des projets phares qui exprime la spéculation immobilière en cours, fut la marina projetée sur la parcelle dite de l'îlot Shell en 2016 : 302 logements construits en partie en hauteur, flanqués d'une marina pour 45 yachts, des commerces, des bureaux, un hôtel et un parking souterrain.

IEB, de concert avec le Centre de rénovation

1. https://www.ieb.be/47237

urbaine d'Anderlecht (CRU) et le comité de quartier Biestebroeck avait bataillé contre ce projet et obtenu son annulation par le Collège d'environnement en 2018. Las, le promoteur avait jeté l'éponge et revendu sa parcelle.

Le nouveau propriétaire de la parcelle, Vervoordt Real Estate, déposa une nouvelle demande de permis en 2023 pour 343 unités de logements (37 191 m²) réparties sur une quinzaine de blocs dont deux en plein intérieur de parcelle, 11 unités de commerces (2 789 m²), 184 places de voitures. Le projet imperméabilise à 75 % la parcelle où s'est développée en 20 ans une zone humide sur laquelle une importante biodiversité spontanée s'est développée. En effet, suite au démantèlement et à la démolition des installations de stockage d'hydrocarbures de la société Shell (2004), la partie nord du site a été excavée créant une dépression assez profonde et difficile d'accès. Celle-ci est à l'origine de l'apparition d'un marais. Le plan d'eau a permis le développement d'une roselière.

En mai 2024, IEB et de nombreux habitant·es et associations participèrent à l'enquête publique pour dénoncer le projet en organisant une conférence de presse qui constitua le point de départ d'une alliance sociale et environnementale autour du marais, une alliance entre défenseurs du droit à la ville et amoureux des zones humides pour défendre ce site spécifique contre une urbanisation spéculative qui ne prévoit ni logements sociaux, ni équipements scolaires, ni activités productives[2].

Malgré l'importance des critiques, la commission rendra un avis unanime favorable, assorti, néanmoins, de 58 conditions touchant pour l'essentiel à l'organisation des bâtiments et à leur articulation avec les espaces extérieurs. Elle demandera également que 10 % de la superficie construite soit consacrée à un équipement collectif et que la perspective visuelle sur les Brasseries Atlas soit préservée. De quoi renvoyer le projet en enquête publique…

La nouvelle alliance baptisée « Alliance marais Biestebroeck »[3], mettra ce temps de latence à profit pour poursuivre la construction de son narratif autour du marais. En s'inspirant de la dynamique menée au marais Wiels[4], elle organisera des crade party régulièrement à partir du mois de juin pour à la fois prendre soin du site, organiser des moments de rencontre et visibiliser les enjeux. De nombreuses balades seront élaborées *in situ* axées tant sur les questions de biodiversité que sur le rôle d'un tel site en milieu populaire ou encore sur le décryptage des logiques des investissements immobiliers. Des panneaux pédagogiques seront réalisés et placés in situ pour informer en permanence les habitant·es de l'histoire du site et du rôle qu'il peut encore apporter aujourd'hui dans ce territoire dense à condition de se démarquer de la prédation spéculative.

Tout ce travail de communication permettra d'attirer l'attention des riverain·es, habitant·es, chercheur·euses, vidéastes, architectes, médias permettant de faire caisse de résonnance sur la spécificité de cette zone humide en milieu urbain. L'alliance ainsi créée permettra aussi d'affronter la nouvelle enquête publique sur une nouvelle version du PPAS Biestebroeck à l'automne 2024. Le PPAS de 2017 avait fait l'objet de maintes critiques

2. https://www.ieb.be/47107

3. https://www.ieb.be/47192

4. https://www.ieb.be/47279

de la part des habitant·es, du secteur associatif et des syndicats. Ils avaient pointé le fait que le changement d'affectation du sol de zone d'industrie urbaine (ZIU) en ZEMU (zone d'entreprise en milieu urbain), avait constitué, en autorisant la création de logements, le cheval de Troie pour des projets spéculatifs de divers promoteurs, avec un risque bien réel de condamner définitivement toute capacité portuaire à venir dans le Sud de Bruxelles. Ils s'étaient également inquiétés de l'absence de garanties de production de logements sociaux dans un territoire qui en compte insuffisamment et où les revenus moyens par habitant·e sont inférieurs de plus de 20 % à la moyenne régionale. L'annulation du PPAS de 2017 était donc une occasion à saisir pour réduire les densités inadaptées de logements privés, chassant les entreprises et prenant place dans des tours écrasant l'espace public et imperméabilisant les sols. L'occasion de penser un projet à l'échelle de la valeur d'usage du territoire plus qu'à sa valeur marchande. Malheureusement, le nouveau projet de PPAS proposé est en grande partie fidèle à celui adopté précédemment. C'est pourquoi les riverain·es du marais Biestebroeck, IEB, l'ARAU, le BRAL, la CSC-ACV, le CCN Vogelzang CBN, le CRU, les EGEB, la FGTB, Marais Wiels Moeras, Natagora Bruxelles, POWER4trees le RBDH, le TFJ et l'ULAC ont demandé en commission de concertation sa révision et souligné sa discordance avec les orientations stratégiques du gouvernement sortant visant à favoriser « *l'émergence d'une Région* [...] *sobre dans son usage du sol, permettant à chacun.e d'avoir accès à un logement adapté à ses besoins, d'y trouver à proximité des services collectifs* [...] *et générant des emplois dans un cadre partagé et profitable à toutes et tous* »[5].

5. https://www.ieb.be/47330

[Focus] Métro Nord

Au printemps 2024 s'est tenue la deuxième enquête publique relative à l'extension du métro vers Bordet, dans un contexte pour le moins défavorable à la poursuite du projet. Moins d'un an auparavant, en effet, on apprenait qu'un seul candidat était encore en lice pour la construction des ouvrages. Quant au coût des travaux, évalué à un peu plus d'un milliard d'euros en 2018, il atteint en 2023 les 2,3 milliards.

L'extension du métro vers Bordet – et plus généralement le projet dans son ensemble – soulève des enjeux sociaux et environnementaux que la notion de justice environnementale permet d'articuler. Si, en raison du profil des usagers du transport public, investir dans celui-ci revêt en théorie une dimension de justice sociale, il reste que la ligne 3 et son coût vertigineux, qui alimente fortement la logique d'austérité budgétaire inscrite dans le budget 2024 de la RBC (affectant en premier lieu le budget des administrations et donc *in fine* la qualité des services publics), semble opérer en pratique exactement l'inverse. D'autant plus que le Métro 3 baissera l'accessibilité physique du transport public à Schaerbeek et Evere, la ligne proposant deux fois moins d'arrêts que le tram 55 voué à la disparition – et, indirectement, l'accessibilité financière, puisque le gouvernement régional a décidé d'augmenter les prix de la STIB et de les indexer annuellement.

Mais ce sont également d'importants enjeux environnementaux que soulèvent le Métro 3 et son extension vers le nord-est, qu'on peut décliner en trois catégories. D'une part, la contribution de l'extension au report modal, contribution quasi nulle à en juger par les données issues d'un rapport d'incidences : tout au plus, le métro vers Bordet limitera l'augmentation de la circulation automobile – de manière dérisoire (0,6 %) – mais ne fera aucunement baisser celle-ci. D'autre part, les ouvrages projetés impliquent d'excaver une quantité immense de terres, évaluée à cinq fois la butte du Lion de Waterloo, sans oublier les 90 000 mouvements de camion afférents. Enfin, les stations sont extrêmement profondes (~30 m) et réclameront une quantité astronomique de béton.

On le voit, les impacts environnementaux du Métro 3, en particulier de son extension, sont considérables, et ce pour des avantages en termes de mobilité quasiment nuls. Comme pour le chantier « Constitution » puis « Toots Thielemans » à Stalingrad, ce sont essentiellement des quartiers populaires qui seraient concernés par ces travaux colossaux dont la finalité est une infrastructure lourde qui ne répond pas à la réalité des déplacements des Schaerbeekois·es et Everois·es qui pour l'essentiel sont inférieurs à 2 km. Cellux-ci auront donc à subir d'importantes nuisances environnementales tout en perdant l'accessibilité au transport public permise par le tram 55, appelé à être remplacé par le Métro 3. ■

2. Droit à la ville

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitant·es passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, privés ou publics. Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est de soutenir les habitant·es dans les rapports de domination pour leur permettre de lutter contre la dépossession permanente de leur cadre de vie par diverses politiques urbaines publiques et privées.

Comme le souligne Henri Lefebvre, le droit à la ville vise à rendre aux habitant·es « un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées ». En ce sens, le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. Avoir « droit à la ville » signifie autant l'accès à la centralité urbaine (pour celleux qui en ont été exclu·es) que le droit à rester dans cette centralité pour y bénéficier des ressources diverses qu'offre la ville (qu'elles soient économiques ou sociales), de s'impliquer dans la production de l'espace urbain et de résister de diverses manières pour ne pas en être éjecté.

Il s'agit notamment de construire la ville en donnant le primat à la valeur d'usage des éléments qui la composent sur leur valeur marchande. Mais force est de constater que les leitmotivs de participation citoyenne et d'urbanisme durable, laissant croire à la victoire de la première sur la deuxième, relèvent aujourd'hui plus d'un slogan. Celui-ci occulte une stratégie de développement s'arrimant essentiellement à un principe de compétitivité entre villes. Ces dernières sont désormais réduites à n'être plus qu'un produit défini par la valeur d'échange qui s'articule autour de la rente foncière. Une ville qui vise la construction spéculative d'un site plutôt que l'amélioration des conditions de vie au sein du territoire concerné. Une ville qui privilégie l'urbanisme par projet au détriment de l'aménagement global, et l'image au détriment de la substance.

Le droit à la ville ne peut se réaliser que s'il est possible de vivre en ville, par choix et dans la dignité. Ceci se travaille à partir des outils d'aménagement du territoire, mais fondamentalement à partir de la mise en place d'outils garantissant l'accès à un logement adapté à ses besoins et à ses moyens.

[Focus] Luttes urbaines, d'hier à aujourd'hui

L'année 2024 a marqué les 50 ans d'existence d'Inter-Environnement Bruxelles, l'occasion pour nous de jeter un regard rétrospectif sur les combats menés par la fédération depuis 1974 et de faire apparaître en creux l'évolution de la Région bruxelloise en matière d'urbanisme, de mobilité et de protection de l'environnement. Pour célébrer ce jubilé, nous avons fait paraître chaque semaine dans notre lettre d'information le récit d'une lutte passée, d'une victoire remportée, d'un échec encaissé ou d'une résistance au long cours. Ces textes nous rappellent que l'histoire est faite de moments où la mobilisation sociale, les combats pour plus d'égalité et d'attention aux valeurs d'usage (plutôt que marchandes) ont souvent changé le cours des choses, rien n'étant écrit d'avance. Mais aussi que la mobilisation procure la joie de l'action collective et le sentiment rare d'une puissance d'agir partagée, fût-elle modeste et fugace. Au nombre

de 60, ces articles sont disponibles sur le site d'IEB[1] et devraient être rassemblés au sein d'un livre à paraître en 2025.

Outre les luttes bruxelloises, IEB a décidé de consacrer le numéro de son *Bruxelles en mouvements* de l'été 2024, aux luttes urbaines d'ailleurs qu'il s'agisse des luttes à Athènes contre la gentrification qui sévit dans le quartier d'Exarchia et la construction d'une station de métro, à Marseille et dans le Lubéron pour le droit au logement et contre la touristification, à Lisbonne contre la transformation brutale de la ville en parc d'attractions pour touristes, à Toulouse contre la construction de l'autoroute A69 entre Castres et Toulouse, ou enfin à Rome, Madrid, Berlin, ou encore Bucarest, où s'esquisse une réelle internationale des zones humides urbaines en résistance.

En septembre 2024, IEB a participé à deux événements aux modalités différentes mais trouvant comme terreau commun la volonté de résister aux logiques dominantes du marché. Pour le premier, il s'agit du festival Feral qui porte une réflexion sur les urgences politiques et sociales d'aujourd'hui et leur prise en main par les artistes. IEB y a collaboré à la mise sur pied d'une enquête capitalistologique censée se dérouler en 2074, dans les quartiers populaires le long du canal, pour contrer les sortilèges de gentrification et de touristification qui entravent le droit à la ville, en collaboration avec Désorceler La Finance et le Labofii. Pour le deuxième, il s'agissait d'une intervention plus classique dans le cadre des Journées du Patrimoine 2024 consacrées aux transformations et évolutions de la ville depuis les années 1970 jusqu'au début du XXIe siècle. IEB y était invitée par La Fonderie pour intervenir dans un débat sur les revendications citoyennes face aux aménagements urbains, les luttes et actions des comités de quartier pour un droit à la ville contre la spéculation immobilière, en lien avec l'histoire militante des débuts de La Fonderie relatée dans le film *La Fonderie du Vieux Molenbeek* de Marianne Osteaux.

En 2024, IEB est également intervenu auprès de différents publics pour croiser son histoire avec des luttes urbaines actuelles et en tirer des enseignements en matière de stratégies et de modalités de mobilisation des habitant·es et comités de quartiers.

Ainsi, IEB a été invitée à échanger avec les étudiant·es de master 2 en journalisme de l'ULB sur l'évolution de Bruxelles depuis la création de notre association et sur cinq grands dossiers, à la fois historiques et actuels, qui nous occupent : le fiasco du développement d'un quartier de bureaux au détriment de l'habitat populaire dans le quartier Midi, les tensions fonctionnelles entre le maintien des entreprises urbaines et le développement du logement dans le bassin de Biestebroeck, les relations entre les réaménagements d'espaces publics, le transport public de surface et la régulation de l'automobile dans le cadre du projet de Métro 3, la privatisation et la spéculation à l'œuvre sur le site de Tour et Taxis et les conséquences en termes d'augmentation des flux routiers, d'imperméabilisation du sol et d'attractivité territoriale du développement d'un centre commercial sur le plateau du Heysel.

IEB a également co-organisé avec l'École Ouvrière Supérieure (HELB-Ilya Prigogine), IEB et l'Union des Locataires Marollienne, deux journées consacrées à l'arpentage du livre

1. https://www.ieb.be/spip.php?page=historique

« Tenir la Ville – Luttes et résistances contre le capitalisme urbain » d'Américo Mariani qui rassemble des récits de luttes urbaines et de résistances concrètes et singulières, individuelles ou collectives, essentiellement en France, mais pas uniquement. IEB a pu apporter un éclairage bruxellois sur les luttes passées et actuelles qui résonnent avec les expériences internationales. À l'issue de ce travail, une présentation du livre au grand public s'est tenue au DK, suivie d'une discussion sur les enjeux des résistances et luttes urbaines d'aujourd'hui.

Fin de l'année, IEB était encore sollicitée à deux reprises pour participer à des rencontres autour des luttes pour le début de l'année 2025 :

- Par Occupons le Terrain, à une soirée consacrée à la présentation de 10 ans de victoires dans différentes batailles locales en France par le collectif Terres de luttes, où différents collectifs bruxellois ont été invités à témoigner de victoires à Bruxelles et de luttes toujours en cours. L'objectif de la soirée sera de déconstruire l'idée d'une « recette de lutte » pour trouver dans l'hétérogénéité des cas étudiés un sens commun pour renforcer les luttes actuelles et à venir.

- Par les Poissons sans Bicyclette et leur BlaBlaClasses, pour mettre sur pied un atelier visant à explorer des luttes concrètes contre la gentrification et la crise du logement. L'atelier visera à déconstruire le sentiment de fatalité et d'impuissance en nommant les acteurs et actrices qui sont à la manœuvre, tant du côté public que privé, et en explorant des situations concrètes, dont certaines ont connues des issues victorieuses (ou pas), et nourrissent notre pouvoir d'agir ici et maintenant.

[Focus] Palais du Midi

Construit dans le sillage des travaux de voûtement de la Senne, à la fin du XIXe siècle, le Palais du Midi constitue un équipement public majeur du quartier Stalingrad-Lemonnier, accueillant des dizaines de commerçant·es, une Haute École ainsi que des milliers d'usager·es des salles de sports.

Les travaux du Métro 3 vont venir bouleverser le destin de ce patrimoine social et architectural, à savoir la construction d'une station de métro (initialement dénommée « Constitution », puis « Toots Thielemans) et d'un tunnel de 120 mètres sous le bâtiment. Caractéristique de la politique du fait accompli, le permis autorisant ces travaux est délivré en toute hâte, quelques jours avant les élections régionales de 2019 : « *j'ai voulu que ça avance* [...] *et on a fait en sorte que c'était irréversible* », affirmera le secrétaire d'État en charge de l'urbanisme dans le documentaire « Stalingrad, avec ou sans nous ».

Malgré de nombreux avertissements quant à la nature du sol et la stabilité du bâtiment, les travaux commenceront en 2020. Moins de deux ans après le début du chantier, le consortium chargé de construire les ouvrages souterrains communique à la STIB que les techniques initialement retenues pour construire le tunnel ne peuvent pas être mises en œuvre, le ciment censé constituer les pieux du tunnel s'échappant dans le sous-sol.

Deux ans après l'interruption du chantier, et suite à des longues négociations entre les entrepreneurs et la STIB, celle-ci propose de poursuivre les travaux en modifiant la technique de construction du tunnel. La proposition est radicale : démolir le Palais du Midi, à l'ex-

ception des façades, de manière à construire le tunnel depuis l'intérieur du bâtiment et non plus depuis ses caves comme initialement projeté. Afin d'accélérer la démolition du bâtiment, une ordonnance *ad hoc* est votée en 2023, qui réduit notablement les délais de délivrance de permis. À la faveur d'un recours porté notamment par IEB, cette ordonnance dite « fast track » sera annulée par la Cour constitutionnelle, qui décide cependant d'en maintenir les effets « *pour ne pas causer des retards supplémentaires et tenir compte notamment des lourdes conséquences de l'arrêt du chantier et des conséquences budgétaires* » (communiqué de presse de la Cour, arrêt 3/2025).

Élections communales obligent, les habitant·es du quartier et les usager·es du Palais du Midi auront été apaisé·es en cette année 2024. Certain·es candidat·es conditionnent la démolition du bâtiment à la relocalisation des occupant·es, d'autres s'y opposent en réclamant la mise en œuvre de techniques alternatives. Pourtant, assez rapidement après les élections d'octobre, il apparaît qu'à part la Haute École, l'essentiel des usager·es et commerçant·es du Palais n'ont aucune solution de déménagement. Par ailleurs, dans courant de l'automne, les commerçant·es sont invité·es par la Régie foncière à signer la résiliation de leur bail, tout en renonçant à toute action judiciaire à l'encontre de la STIB pourtant tierce à la relation contractuelle. En cette fin d'année 2024 les promesses et contorsions électorales sont déjà largement dissipées, le quartier et les usagers se préparant à l'enquête publique relative à la démolition du bâtiment qui devrait se dérouler au premier trimestre de l'année suivante.

L'histoire récente du Palais du Midi et du quartier Stalingrad est celle de la destruction pure et simple de ce qui constitue vraisemblablement une centralité populaire, à savoir un « *espace offrant* [aux classes populaires] *des services et des biens, parcouru de valeurs et normes spécifiques, parfois ambivalentes et contraignantes et souvent méprisées et marquées par des processus de domination* » (Collectif Rosa-Bonheur). Une destruction justifiée par le Métro 3, un projet rétrograde et impayable, dont la réalisation est plus que jamais incertaine en raison des fortes incertitudes pesant sur la mise en œuvre de sa deuxième phase (la construction du tunnel vers Bordet), dues à l'explosion des coûts et l'arrêt prolongé du chantier à la gare du Nord. Stalingrad et le Palais du Midi constituent également l'un des multiples cimetières contemporains du droit à la ville, même réduit à sa plus simple expression. ■

PAS DE STRESS
VOUS POUVEZ ÉCHELONNER SUR
30 ANS ET JE VOUS AI RAJOUTÉ L'OPTION
GRILLE-PAIN, C'EST CADEAU.
FACTURE

III. Focus transversal. Les métiers de base

La technologie, panacée à tous les problèmes sociaux, environnementaux et politiques

Au fil des dossiers que les travailleurs et travailleuses d'IEB suivent et analysent, qu'il s'agisse de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire ou d'environnement, ils et elles sont sans cesse confronté·es à cette pensée magique qu'à chaque problème social, politique, écologique, il existera(it) une solution technologique. Ainsi la performance énergétique des appareils est améliorée grâce aux techniques plus efficientes (5G, pompe à chaleur, éclairage LED…), le découplage de la croissance et de la pollution est possible grâce à l'efficience technique (la croissance est continue tandis que les émissions de gaz à effet de serre diminuent), la transition énergétique du fossile à l'électrique nous sauvera du réchauffement climatique (voiture électrique, numérisation de la société…). Il s'agit là d'un ensemble de mythes qui irriguent aujourd'hui le sens commun et la littérature administrative et politique. Nous y avons consacré le numéro du *Bruxelles en mouvements* de novembre-décembre 2024.

Cette foi en la technique n'est pas neuve mais l'urgence à donner réponse à la « crise climatique » a renforcé la croyance techno-solutionniste car elle permet de dissocier la croissance économique et les impacts écologiques de l'innovation technique. La réduction de la question environnementale à son volet climatique est par ailleurs symptomatique du très peu d'attention porté à l'état global de la biodiversité des vivants et de leurs habitats, aux inégalités environnementales à l'échelle des territoires et au renforcement des inégalités sociales.

L'Europe (ses États membres) est toute concentrée à combattre le réchauffement climatique résultant des activités anthropiques qui génèrent une concentration trop élevée de CO_2 dans l'atmosphère. Il s'agit donc de développer des solutions techniques pour éradiquer cette maudite molécule, fruit de la combustion des énergies fossiles. Toute la pensée politique est orientée « décarbonation ».

La voiture sera électrique exit les émissions directes de CO_2, peu importe les kilomètres parcourus, peu importe l'extraction des métaux rares nécessaires à la fabrication des batteries, peu importe la pollution durable des eaux et des sols des pays où ces métaux sont extraits ; la pompe à chaleur sera le système de production de chaleur du futur peu importe qu'elle pompe beaucoup d'électricité pour fonctionner, on relancera le nucléaire décrété « énergie stratégique » ; nos modes de production-consommation produisent énormément de déchets dont organiques, peu importe les quotas qu'il faudrait imposer à l'agro-industrie, nous naturaliserons les déchets, ils seront recyclés ou seront ressources dans une usine de bio-méthanisation.

Dans le rapport d'activités 2023, le focus transversal pointait les raisons et déraisons sociales et environnementales de la stratégie Réno-

lution (rénovation énergétique du bâti) mise en place par le gouvernement bruxellois afin de rencontrer les exigences de l'Europe pour atteindre la « neutralité carbone » à l'horizon 2050. Nous avons poursuivi notre travail sur ce dossier dont une analyse critique de l'encouragement à l'installation de pompes à chaleur, décrétées « fer de lance de la transition énergétique », via entre autres des primes (qui n'existent plus depuis le 1er janvier 2025).

La transition qui s'impose aux États membres, tous secteurs d'activités confondus, est de passer à l'électrique. Cette conception « phasiste » de la production d'énergie n'a pourtant jamais été démontrée dans l'histoire de l'humanité. Dans *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*, l'historien des sciences et chercheur au CNRS Jean-Baptiste Fressoz démontre cliniquement que la transition énergétique est une fable créée de toutes pièces par le capital, à l'origine du dérèglement climatique. Aucune source d'énergie ne s'est substituée à une autre. Bien au contraire. Aujourd'hui, toute source d'énergie confondue, nous les cumulons pour satisfaire notre boulimie énergétique. Bois, charbon, électricité, pétrole, nucléaire, à l'échelle planétaire, nous n'en avons jamais consommés autant. L'électrification du parc automobile est un exemple très concret du mirage de la substitution. La production d'électricité est LE premier poste mondial d'émission de CO_2 et tributaire des énergies fossiles. Sans compter que la voiture est un assemblage de métal, de verre et de plastique, que le poids des véhicules a augmenté de 600 kg sur 10 ans, et que les infrastructures routières sont de purs produits de l'industrie pétrolière.

Ce référentiel « transitionniste » circonscrit le regard sur ce que génère un dispositif technique (réduction des émissions de CO_2) sans prendre en compte ce qu'il requiert (les modalités d'extraction des matières premières et les chaînes de production des machines et produits que nous utilisons).

Les innovations technologiques « performantes » ne s'encombrent pas davantage d'un objectif surplombant de sobriété énergétique. Le glissement des innovations vers le tout à l'électrique ne remet pas en question les usages ni la finalité de nos régimes productifs (le profit et l'accumulation du capital) ni davantage l'attention aux processus démocratiques quant aux choix des technologies à développer. Il y a une concentration du pouvoir et des savoirs techniques entre les mains de quelques décideurs et conglomérats industriels. ■

IV. Supports de communication

Le journal : *Bruxelles en mouvements*

Bruxelles en mouvements est le journal bimestriel d'information et de réflexion d'Inter-Environnement Bruxelles. Il vise à donner des outils d'analyse sur les enjeux de la transformation de la ville à l'usage de tous les acteurs urbains. Les écrits trouvent leur ancrage dans les phénomènes sociaux et urbains. Cette approche se traduit par une diversification des thématiques traitées, certaines par voie d'interviews ou de brèves, d'autres analysées « en profondeur » dans des dossiers. Par principe, une place importante est laissée à la parole des acteurs de terrain. Les dossiers thématiques consacrés à des problématiques assez vastes sont complétés par des rubriques analysant des sujets plus spécifiques. Des brèves d'ici et d'ailleurs renforcent la diversité des sujets traités. La rédaction du journal est réalisée avec la collaboration de membres du CA et de l'équipe d'IEB.

Le Comité de rédaction a également intégré des membres bénévoles venus soutenir l'équipe dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal. Les textes et analyses publiés s'inscrivent toujours dans une dynamique collective se nourrissant tant de la réflexion académique que du terreau des luttes urbaines. Le contenu du *Bruxelles en mouvements* est également accessible sur le site Internet d'IEB. Le lecteur qui le désire peut télécharger les articles deux mois après leur publication.

Les sommaires 2024

N°328 – Février 2024 – *Bêtes urbaines.* En 2024, rebattre les cartes – Accompagner l'ensauvagement, une promesse d'émancipation ? – (Ce) que font les renards à Bruxelles ? – Si proches et pourtant méconnus, nos voisins les rats – Punaises de lit, une infection contemporaine – Le marais Wiels comme résurgence : leçons de vers de farine – Expérimenter le voisinage avec le martinet noir – Le faucon pèlerin : la star des tours urbaines / Illustrations : Ophélie Lhuire

N°329 – Avril 2024 – *Dé-tour.* Introduction – 70 ans de tours à Bruxelles : prends garde à la tour ! – Plus d'une tour dans leur sac – L'Urban Ruling, une autre manière de se faire rouler ? – Crash-test pour l'Urban Ruling dans le quartier Nord – En finir avec les marchands de sommeil : s'organiser face à l'État et aux propriétaires illégaux – Métro 3 : fiasco sur toute la ligne – Édito : Quartier Midi, sortir du paradigme sécuritaire / Illustrations : Collectif

N°330 – Juin 2024 – *Sport*. Introduction – Grand écart sur le terrain – Le foot féminin – Brève histoire du foot féminin – Balle au Bempt – Et moi, je veux nager ! – JO de Paris : le grand nettoyage social – Paris 2024 : une ville face à la violence olympique – Édito : Le Métro 3 est mort, vive le Prémétro+ / Illustrations : Sasha Milojevic

N°331 – Août 2024 – *Ailleurs 2*. Introduction – Lisbonne : un référendum contre les locations de vacances et Airbnb – Berlin : on n'est jamais mieux servi que par soi-même ! – L'autoroute, l'écureuil et la matraque – Les forges de Clabecq, terres industrielles et syndicalisme révolutionnaire – Des marais en lutte en europe – Exarchia dans le viseur – À Anderlues et ailleurs… Construire un pays entre luttes de territoires et écologie populaire – Palace, trou à rats ou tente Quechua… dans quel Luberon voulons-nous vivre ? – Où en est la révolution du Rojava ? – Marseille : « des punaises de lit pour les airbnb, des logements pour les habitants » / Illustrations : Oficina Fritta

N°332 – Octobre 2024 – *Dans l'oeil du numérique*. Introduction : des métadonnées & des humains– Vidéosurveillance à Bruxelles – Vidéosurveillance et violence policière : un champ obstrué – La sousveillance : production d'un contre-champ face aux violences policières – Petit pays, big data : le développement de la police « prédictive » en Belgique – Quand la technologie s'empare de la conversation – Petit guide de résistance numérique – Comment reprendre la main ? – La vie privée… Pour quoi faire ? – Édito : Pour une Renolution publique du bâti bruxellois / Illustrations : Théodora Jacobs

N°333 – Décembre 2024 – *Technologie : solutions et dissolution*. Introduction – 3 mythes du techno-solutionnisme – À tout problème sa (techno)solution : en rétrofit Simone ! – La pompe à chaleur ou l'écologie du leurre – Rénolution : contexte et dérives – Enfouir les déchets sous des solutions techniques – La géo-ingénierie au service du statu quo – Édito : Galerie Bortier, quand le Wolf entre dans la bergerie avec la complicité du berger / Illustrations : Maurine Larcher ■

Vidéos et audios 2024

À travers ces vidéos et audios, retrouvez les mobilisations des habitant·es et les revendications portées dans l'espace public pour une ville accessible à toutes et tous. De la défense des marais urbains et des animaux en villes à la lutte contre la hausse des loyers, en passant par les manifestations du Housing Action Days et la proposition d'un premetro comme alternative au projet exorbitant du Métro 3, ces contenus témoignent de l'engagement des habitant·es et des positions de l'association pour une ville plus vivable.

Vidéos 2024

→ www.ieb.be/videos

***Housing Action Days 2024 : Save the date ! –* 01'10''.** Save the date pour la manifestation de Bruxelles

***HAD c'est pas fini –* 01'32''.** Save the date pour les manifs de Liége, Charleroi et Namur

***#3 Action Baisse des loyers à Forest –* 04'31''.** Mobilisation pour le droit au logement avec un travail de terrain réalisé tout au long de l'année 2023 dans le cadre des actions « baisse des loyers » cette fois-ci à Forest.

***Marais Biestebroeck – le projet The Dock ne doit pas bétonner l'îlot Shell !* Durée : : 03:29**
L'îlot Shell est cette friche marécageuse qui a failli être saccagée par un vaste projet immobilier englobant notamment une marina en 2018. Aujourd'hui, le promoteur Vervoordt Real Estate souhaite à nouveau largement la bétonner avec le projet The Dock (343 logements privés, 11 commerces et 184 places de parking), qui imperméabilisera largement le sol et annihilera sa biodiversité.

***Un marais pour un quartier populaire –* 01'39''.** Les habitant·es se mobilisent contre le projet The Dock et dénoncent l'abandon du quartier, les violences policières et le racisme environnementale.

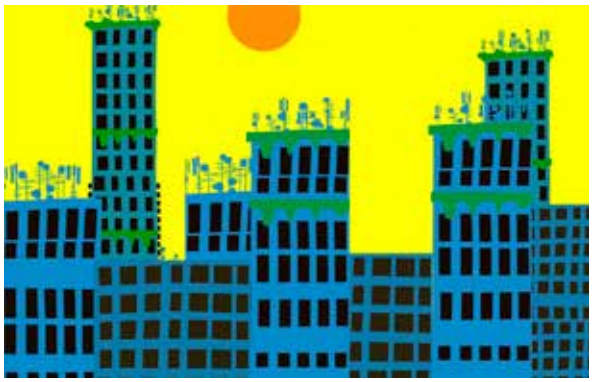

***CCN, quartier Nord : Quatre tours pour le prix pour le prix d'une –* 01'20''.** Enquete publique du CCN quartier nord : 4 tours, 80 000 m² de bureau, 500 logements, commerces… pressions sur les habitant·s et les navetteur·euses et pas de plan de mobilité prévu.

***PPP : un Métro 3 à 640.000€/m –* 03'17''.** Le Métro 3 et le financement de son extension Nord sont encore sur la table des négociations d'un futur gouvernement bruxellois. Mais le Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, annonçait dans la presse que la première partie d'une étude d'opportunité d'un partenariat public-privé (PPP) pour le Métro 3 lui était parvenue. Censée prouver que le projet était encore du domaine de l'envisageable, cette annonce d'un montage par PPP est en réalité une très mauvaise nouvelle…

***Sauver la trémie Albert* – 03'34''.** Les chantiers de conversion de la station Albert en terminus pour le Métro 3 continuent et entreront bientôt dans leur très longue et ultime phase : le comblement et la redirection de la trémie Albert au niveau -1.

***IEB : Je soutiens mon organisation* – 02'22''.** Défendre le cadre bâti bruxellois, le logement abordable, la nature en ville, l'urbanisme démocratique… Renforcez notre indépendance par un don, nos recours juridiques ne sont jamais financés par les subsides.

***IEB fait ses vidéos* – 03'49''.** À l'occasion des 50 ans de l'association un trailer des différentes actions de IEB.

Audios 2024

→ https://podcasts.domainepublic.net/@iebradio

Troisième journée des quartiers populaires : Débats avec les politiques. Capsules sonores sur les enjeux du logement et de la gentrification à Bruxelles. Loyers, logement social, nouvelles constructions et participation citoyenne.

***BEM Bêtes urbaines – Sur les traces du renard* avec Chloé Vanden Berghe.** À l'été 2023, IEB a pointé le bout de son micro lors d'une balade organisée par LIEU, Laboratoire interdisciplinaire en études urbaines (ULB). Chloé Vanden Berghe nous guide dans un territoire partagé entre humains et renards quelque part entre Forest et Uccle. Comment la vie citadine influe-t-elle sur la sociabilité du goupil ?

***BEM Bêtes urbaines – Pénibles ou Nuisibles ?* Une rencontre avec Mario Ninanne de l'association Bruxelles Nature.** Et si certains animaux n'étaient-ils déclarés nuisibles que dans la mesure où ils dérangent leurs grands voisins, les humains ? Les animaux sauvages sont-ils bien accueillis à Bruxelles? Mario Ninanne nous raconte comment la tortue californienne, la perruche verte, le frelon asiatique, la bernache du Canada, l'ouette l'Égypte et, probablement bientôt le raton laveur se sont installés à Bruxelles. Et même si le castor, le sanglier et le renard sont « bien de chez nous », leur voisinage n'est pas sans créer quelques tensions.

Captation de la présentation et de la discussion avec Américo Mariani, co-auteur du livre Tenir la Ville – Luttes et résistances contre le capitalisme urbain organisée par l'École Ouvrière Supérieure (HELB-Ilya Prigogine), IEB et l'Union des Locataires Marollienne (ULM). Lien : https://ieb.be/Tenir-la-ville ■

La Lettre d'info

Envoyée chaque semaine sans relâche depuis maintenant 20 ans (!), la Lettre d'info d'IEB représente la vitrine de la fédération et de ses comités membres. Il s'agit de notre premier support de communication distribué à quelque 30 000 lecteur·ices, en complément de notre journal bimestriel *Bruxelles en mouvements*.
Lorsqu'en 2023, nous planifions la célébration des 50 ans d'IEB, c'est naturellement à notre Lettre hebdomadaire et ses quelques 50 occurrences annuelles que nous avons pensées.
De janvier à décembre, nous avons retracé le cours de l'histoire d'IEB, celles de ses comités membres et de Bruxelles. Vous retrouverez ici les récits que nous avons fait de nos luttes, de nos victoires et de nos échecs depuis 1974 : https://ieb.be/50ans
Le nombre d'abonné·es de La Lettre se stabilise autour de 30.000 après plusieurs années de diminution. Ce média conserve donc un public fidèle et continue d'être l'élément central de notre communication.
Tous les lundis matin, en effet, l'équipe décide de son contenu. Le mardi, nos administrateur·ices, garant·es de la ligne éditoriale d'IEB, valident un brouillon qui arrive, finalisé, dans vos boîtes mails le mercredi en fin de journée*. Le contenu approuvé est ensuite diffusé, avec de légères adaptations, sur notre site web et nos réseaux sociaux. ■

Les réseaux sociaux

Dans un souci de communiquer au plus grand nombre, IEB confirme sa présence sur divers réseaux sociaux : Facebook (@InterEnvironnementBruxelles) et Instagram (@ieb_bruxelles) principalement. Notez que Twitter/X ne fait plus partie de la liste. IEB a en effet rejoint le mouvement international de boycott de ce réseau et de son tumultueux propriétaire fasciste. Constatant jour après jour les dérives de ces réseaux aux mains de milliardaires peu attachés aux institutions et pratiques démocratiques, nous réaffirmons plus que jamais la priorisation de nos propres médias (le *Bruxelles en mouvements*, notre site web et Lettre d'info) et investissons de plus en plus des réseaux sociaux alternatifs reposant plus sur une logique décentralisée que sur les cours de Wall Street. Ainsi, nous saluons et contribuons à l'engouement actuel pour Mastodon (rejoignez-nous : https://mastodon.social/@ieb !), publions nos vidéos sur Peertube (https://videos.ieb.be) autant que sur Youtube et explorons la mise en ligne de podcasts sur Castopod (https://podcasts.domainepublic.net/), ainsi que la diffusion de nos évènements sur Mobilizon (https://agenda.collectifs.net). ■

Les sites web

Tout, absolument tout, ce qu'IEB a écrit ces 15 dernières années (au moins) se retrouve sur un site web : https://www.ieb.be. Près de 50 000 articles sont ainsi catégorisés et étiquetés afin de faciliter vos recherches. Ainsi, les brèves de la Lettre d'info qui comportent un lien « Lire l'article complet » renvoient vers ce site web qui vous donnera plus d'éclaircissement sur le dossier en cours, ainsi que la liste des articles publiés sur le sujet.

Et si nous pouvons vous offrir cette ressource incroyable, c'est grâce au logiciel de gestion de sites web SPIP, édité depuis plus de 20 ans à l'initiative et au bénéfice du journal *Le Monde diplomatique*. Ce logiciel illustre parfaitement l'esprit du logiciel libre et se distingue des logiciels *open source* dont la gratuité n'a pour objet que de créer des dépendances et de vendre des services payants complémentaires. Soulignons et applaudissons également le dévouement incroyable que le collectif bruxellois Domaine Public apporte au vivier associatif belge, depuis plus de 20 ans (lui aussi), pour héberger des sites web et proposer divers services et soutiens techniques.
À côté de cela, IEB participe à des plateformes inter-associatives et co-maintient les sites web metro3pourquoi.be, housing-action-day.be et demolition-reconstruction.be. Nous archivons également les sites de comités dissous ou d'anciennes campagnes tels que territoiresans5g.ieb.be, forum-abattoir.ieb.be ou encore pentagone.ieb.be.

IEB continue, par ailleurs, de maintenir son inventaire des enquêtes publiques recensées depuis 2003 via une newsletter dédiée et sur lafficherouge.ieb.be. ■

V. Les recours administratifs et judiciaires

Trop souvent, la concertation ne permet plus d'améliorer les projets, aussi les dossiers d'urbanisme ont-ils tendance à se « judiciariser », ce qui a notamment pour effet d'augmenter le budget consacré aux recours sur nos fonds propres.

Lorsque l'action juridique apparaît comme le seul moyen de changer la donne, nous devons appuyer nos choix – d'aller en recours ou non – sur des critères définis collectivement, outre bien entendu l'appréciation par notre avocat des moyens de recours possibles.

Ces critères sont les suivants :

- l'importance du dossier pour le devenir de la Région ;
- la possibilité de replacer dans le débat public des enjeux qui en sont écartés ;
- la possibilité de faire jurisprudence ;
- la nécessité de s'appuyer sur des forces et des dynamiques locales collectives, par opposition aux individus.

En d'autres termes, l'action juridique n'est jamais vue comme une fin en soi, mais comme un levier d'une action beaucoup plus large.

Leaselex/Realex et The One (quartier européen)

En 2014, IEB, le Groupe d'Animation du Quartier européen (GAQ), l'Association du Quartier Léopold (AQL), le BRAL et plusieurs riverain·es ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État à l'encontre du Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ) « Loi », dans le quartier européen. Ce règlement a pour but de définir une nouvelle « forme urbaine » pour la rue de la Loi et ses abords, suivant une logique de densification.

En parallèle, les requérants ont introduit deux recours en annulation contre les permis d'urbanisme autorisant les tours The One (logements) – déjà construite – et Leaselex (bureaux et commerces) – non encore construite. Ces deux projets sont en effet situés dans le périmètre du RRUZ et fondés sur celui-ci : si le RRUZ est illégal, les permis relatifs aux deux tours le sont également.

En 2019, après un détour par la Cour de justice de l'Union européenne, le Conseil d'État a annulé le RRUZ Loi.

L'annulation du RRUZ aurait très certainement conduit à l'annulation des permis d'urbanisme relatifs aux tours The One et Leaselex. Plutôt que d'attendre que le Conseil d'Etat les annule, le fonctionnaire délégué de la Région a préféré, à la fin de l'année 2019, retirer les deux permis attaqués et les remplacer par deux nouveaux permis, délivrés cette fois sur la base du règlement régional d'urbanisme (RRU). Les projets sont, eux, restés identiques.

À la fin de l'année 2019, IEB, le BRAL, le GAQ, l'AQL et des riverains introduisent deux nouveaux recours en annulation, contre les deux nouveaux permis. Nous y critiquons notamment l'absence d'organisation de nouvelles

enquêtes publiques, les deux projets étant largement dérogatoires au RRU. Le 21 mars 2024, le Conseil d'Etat a annulé les deux permis d'urbanisme, pour défaut de renouvellement des enquêtes publiques.

Dans l'intervalle, le projet Leaselex a été revu : il ne comprend plus la tour de bureaux des projets initiaux, mais un centre de conférences pour la Commission européenne et du commerce. Le permis a été délivré le 22 décembre 2023. En février 2024, l'AQL, le GAQ et IEB ont introduit un recours en annulation contre cet énième permis. En cause principalement : l'absence de logements dans le projet, en contradiction avec la Vision partagée pour le quartier européen qui fait du logement la priorité pour le développement du quartier ; l'illégalité de la dérogation au RRU en ce qui concerne la hauteur du projet ; la mauvaise appréhension de l'impact du projet sur la mobilité ; la mauvaise intégration du nouveau bâtiment à l'hôtel de maître, dont la façade avant est classée et qui fait partie du projet. L'échange des écrits de procédure est en cours.

Quant à The One, pour être complet, un énième permis d'urbanisme a été délivré le 16 avril 2025, après renouvellement de l'enquête publique. Dans la mesure où cette tour est déjà construite et qu'il est malheureusement utopique de penser qu'elle sera démolie, nous nous attendions à cette nouvelle tentative de régularisation. Avec notamment l'AQL et le GAQ, nous sommes occupés à examiner le nouveau permis.

Projet NEO sur le plateau du Heysel

Il s'agit d'une longue saga. L'Unizo, le BRAL, BBL, IEB et l'ARAU ont à trois reprises, en 2015, 2017 et 2020, été en recours contre la modification du PRAS visant à créer une zone d'intérêt régional (ZIR) destinée à permettre la réalisation du projet Neo sur le plateau du Heysel avec son projet de centre commercial de 72 000 m². À trois reprises également, le Conseil d'État leur a donné raison. Suite à ces annulations, le Gouvernement bruxellois a, à nouveau, reconstruit une nouvelle base légale en 2022 (voir infra).

Les différents recours n'empêchaient évidemment nullement les demandeurs du projet Neo de poursuivre la procédure des permis d'environnement et d'urbanisme. L'enquête publique s'était déroulée en 2018. Ce sont pas moins de 254 remarques qui avaient atterri sur le bureau de la Ville de Bruxelles. 160 personnes s'étaient inscrites à la commission de concertation. Les remarques portaient sur : l'approche volontairement saucissonnée du projet (NEO 1, 2, 3…) éludant une vision d'ensemble sur l'impact à terme de celui-ci sur le plateau du Heysel ; sur l'absence de besoin d'un centre commercial dans un marché déjà saturé et une Région comportant de trop nombreuses cellules commerciales vides, le risque avéré de saturation automobile dès lors que l'étude d'incidences annonce une augmentation de 50 % de la congestion dans les voiries adjacentes déjà engorgées, les craintes des riverains quant aux inondations liées à une imperméabilisation massive des sols, la déconnexion générale du projet par rapport aux besoins des habitants notamment en termes de logements accessibles et d'écoles…

La commission de concertation avait rendu un avis favorable le 20 mars 2018. Elle reportait le soin de résoudre les problèmes incommensurables de mobilité que ne manquera pas de susciter le projet sur la volonté des futurs usagers

du site. Et demandait des aménagements satisfaisants en termes de stationnement et d'accessibilité « vélo ». L'imperméabilisation totale d'une grande partie du site et l'abattage prévu de 748 arbres sur un total d'environ 856 arbres recensés avaient trouvé pour toute réponse qu'un plan d'aménagement des espaces paysagers pensé en termes de maillage vert devrait être établi. Cinq conditions résumées en 15 lignes pour répondre aux 254 remarques transmises durant l'enquête publique.

Le certificat d'environnement pour Neo 1 avait été délivré peu de temps après la commission de concertation, le 3 avril 2018, pour être réformé devant le Collège de l'environnement à la demande du promoteur Mall of Europe. Le 27 juillet 2018, le Collège de l'environnement délivrait un nouveau certificat d'environnement. Ce dernier fut attaqué par le Bral, BBL, IEB et une riveraine le 5 septembre 2018. Le 20 décembre 2018, le Gouvernement avait rendu un arrêté déclarant irrecevable le recours du BRAL et de BBL et non fondé celui d'IEB et de la riveraine.

C'est particulièrement sur les aspects de mobilité que la section législation du Conseil d'État avait souligné que demeurait ouverte la question de savoir s'il est complètement satisfait en l'espèce à l'obligation pour « une autorité prudente » d'apporter « dans le plan proprement dit une solution sûre sur le plan juridique à une problématique de mobilité constatée » alors que persistaient certaines incertitudes liées à la procédure de délivrance des permis concernant des modifications d'infrastructures routières existantes pour accueillir les flux de circulation liés aux effets cumulés des projets Neo et UPlace (avis du Conseil d'Etat du 6 février 2017). Il est clair que le centre commercial aura un impact très néfaste sur la mobilité et l'environnement. En effet, le programme annoncé table sur 13,3 millions de visiteurs par an (contre 5 millions à l'heure actuelle) dont 9,6 millions sont associés à la seule fonction commerciale de Neo. Tant et si bien que l'étude d'incidences du projet annonçait une augmentation de 50 % de la congestion dans les voiries adjacentes déjà engorgées. Le refus de la Région flamande de délivrer le permis pour la création d'une nouvelle voie de liaison avec le parking C pour la partie de cette voirie située sur son territoire fut un élément supplémentaire qui a conduit le Conseil d'État à trancher en ce sens.

Signalons en outre que pour résoudre les problèmes de mobilité la Région bruxelloise tablait sur la création d'une nouvelle voie de liaison avec le parking C. Outre la faiblesse de la solution, cette dernière fut recalée le 30 août 2019, lorsque la Région flamande fit part de son refus de délivrer le permis pour la partie de cette voirie située sur son territoire. Or l'étude d'incidences du projet considérait cette voirie comme indispensable pour éviter les problèmes de congestion dans le quartier. Toutefois la Région flamande a fini par délivrer un permis en 2023 pour que la route soit reliée au Parking C et au Ring via un tunnel sous la chaussée Romaine. Mais en 2024, Neo a demandé à la Région bruxelloise une nouvelle autorisation pour un viaduc au-dessus de la chaussée Romaine au cas où le tunnel ne serait pas finalisé. Cette demande est restée sans suite.

Un autre moyen soulevé par l'Unizo, le BRAL, BBL, IEB et l'ARAU était le fait que le Gouvernement créait un régime d'exception sur mesure pour le réaménagement du plateau du Heysel sans que celui-ci soit dûment motivé. En effet, la ZIR Heysel pouvait se déployer sans attendre les lignes directrices d'un plan par-

ticulier d'affectation du sol (PPAS), alors qu'il s'agit là d'une exigence pour toutes les ZIR. La section législation du Conseil d'État avait émis un doute sur le respect du principe d'égalité dès lors que la seule motivation justifiant ce régime dérogatoire est de considérer l'importance et la diversité du programme de la ZIR, alors que toute zone de développement répond à un programme diversifié de fonctions.

C'est pourquoi une nouvelle version du projet d'arrêté du Gouvernement pour modifier le PRAS en vue de permettre le programme NEO a été mise à l'enquête publique en 2023 pour contourner cet argument. La ZIR n° 15 n'y est « *plus conçue comme le fondement légal suffisant à l'implantation et à l'autorisation* » de NEO. Elle ne sert plus qu'à « *faire évoluer le périmètre considéré vers un quartier mixte assurant le rôle international de Bruxelles* ». De cette manière, le Gouvernement repousse à plus tard l'étude des scénarios de mobilité qui sont le clou du cercueil du projet depuis son origine. La Région se dédouane ainsi de la responsabilité du projet sur la réalisation ultérieure d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS), un outil qui relève de la compétence communale.

Relevons que lors de cette dernière enquête publique, la Commission régionale de Développement (CRD) a remis un avis très critique en octobre 2023 faisant état d'un consensus au sein de la société civile : le projet NEO est obsolète et doit faire l'objet d'un réexamen complet.

La CRD y rappelle que sans le centre commercial, fonction qui a par ailleurs fait l'objet d'un moratoire dans la dernière déclaration de politique régionale, la modification du PRAS n'est pas nécessaire puisque les affectations actuelles permettent déjà la réalisation de commerces de proximité utiles au développement de la zone. Elle demande dès lors de revoir le programme au profit d'autres fonctions possibles et ce, entre autres, en consultation avec la Plateforme interrégionale pour une économie durable. Un terrain de sport, un centre de formation, une université, voire un centre de logistique sont aujourd'hui totalement absents du projet malgré un besoin criant. Elle insiste également pour un aménagement du Plateau du Heysel qui comprenne un quota de logements abordables et pour que la maîtrise foncière reste dans le domaine public. Elle s'interroge enfin sur la logique qui vise à laisser à la Ville de Bruxelles la main sur un site aussi stratégique au niveau régional et métropolitain.

La Région a tenté de faire passer l'arrêté avant la fin de la législature 2024 mais a échoué.

La Région prépare par ailleurs un plan d'aménagement directeur (PAD) pour le Heysel, qui a l'avantage de pouvoir déroger au PRAS. Une autre façon de bétonner le projet au cas où la modification du PRAS serait annulée une quatrième fois.

Métro 3 : le PRAS et la station Toots Thielemans

IEB, l'ARAU et deux habitants ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du 23 avril 2018 adoptant la modification partielle du plan régional d'affectation du sol (PRAS) en vue de permettre une nouvelle liaison de métro nord-sud. Les différents moyens d'annulation de ce recours portaient notamment sur le choix *a priori*, avant toute étude d'incidences sur l'environnement, du mode de transport en commun, de son tracé et du mode de construction (tun-

nelier monotube), l'incomplétude du rapport d'incidences environnementales (RIE), notamment au regard d'une étude coût/bénéfice, et le caractère erroné des hypothèses de départ du RIE.

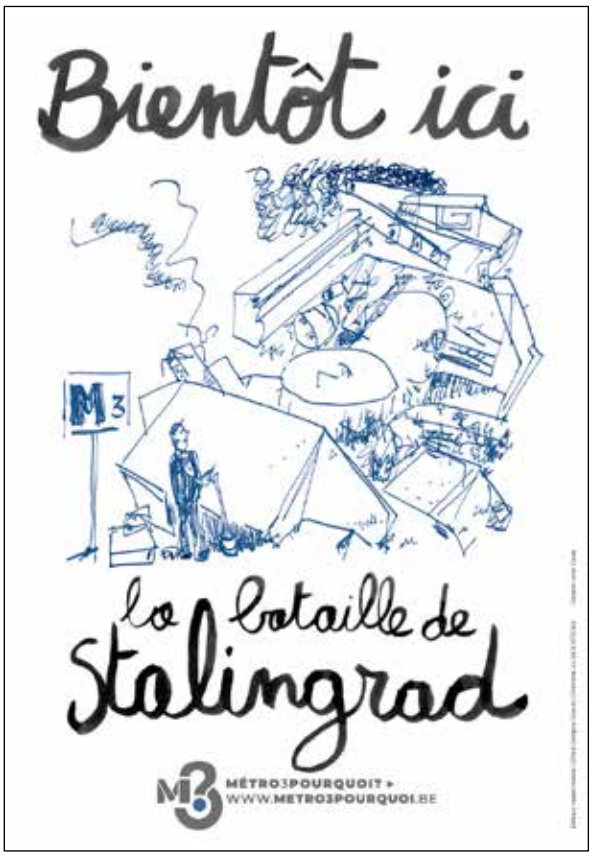

L'ouvrage en question étant un élément indispensable du projet de Métro 3, IEB et l'ARAU ont par ailleurs introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État à l'encontre du permis d'urbanisme du fonctionnaire délégué du 24 mai 2019 ayant pour objet la construction d'une nouvelle station de métro – la station Toots Thielemans (ex-Constitution) –, d'un tunnel de liaison au réseau existant du pré-métro et d'un réaménagement de la station de tram Anneessens. En effet, l'étude d'incidences démontre que le quartier est déjà excellemment desservi en transport en commun et que la construction de cette station ne répond aucunement à une demande de transport, mais plutôt à une nécessité technique pour permettre le projet de ligne dans son entièreté. Elle met également en évidence le fait que les chantiers auront des conséquences lourdes, voire irréversibles, sur la capacité des commerçants et des habitants à mener leurs activités durant le chantier, mais également à rester dans le quartier par la suite, à cause de la future montée des loyers. Pour IEB, il n'est dès lors pas acceptable qu'aucune alternative au métro n'ait été étudiée. En réalité, le saucissonnage des demandes de permis relatives au Métro 3 pour ce qui ne constitue en réalité qu'un seul et même projet rend impossible une étude d'alternative et d'impact à l'échelle géographique adéquate.

Dans les deux dossiers, l'auditeur propose malheureusement au Conseil d'Etat de rejeter le recours en annulation. Dans un arrêt du 30 novembre 2023, le Conseil d'Etat a suivi l'avis de son auditeur en ce qui concerne le PRAS et a rejeté le recours. Nous sommes dans l'attente de l'arrêt du Conseil d'Etat relatif à la station Toots Thielemans. Vu l'avis négatif de l'auditeur, la probabilité est cependant grande que ce recours soit lui aussi rejeté.

Métro 3 : ordonnance « fast track » relative au Palais du Midi

Dans le cadre du Métro 3, outre la nouvelle station Toots Thielemans, un tronçon de tunnel doit être construit sous le Palais du Midi pour relier cette station au tunnel existant du pré-métro sous le boulevard Lemonnier. Ces travaux sont autorisés par le permis d'urbanisme du 24 mai 2019, visé ci-dessus. Dans le cours de l'année 2021, des contraintes techniques ont empêché de mettre en œuvre la technique initialement envisagée pour creuser les fondations du

tunnel sous le Palais du Midi (technique du *jet grouting*). Il est à présent envisagé de déconstruire totalement l'intérieur du Palais du Midi pour construire « par le haut » les fondations du tunnel. La mise en œuvre de cette alternative implique la délivrance d'un permis d'urbanisme modificatif du permis du 24 mai 2019.

Pour accélérer la délivrance de ce permis modificatif, le législateur bruxellois a adopté, le 5 octobre 2023, une ordonnance instituant une procédure d'instruction spécifique d'une demande de permis d'urbanisme relative à un projet particulier – la déconstruction de l'intérieur du Palais du Midi – qui déroge à la procédure commune du CoBAT, dans la mesure où elle permet à la STIB de bénéficier d'une procédure de traitement de sa demande de permis selon des modalités simplifiées et dans une temporalité accélérée.

Le 17 janvier 2024, IEB et l'ARAU, rapidement rejoints par des habitants du quartier, ont introduit un recours devant la Cour constitutionnelle contre l'ordonnance du 5 octobre 2023. À travers ce recours, IEB et l'ARAU entendaient dénoncer une procédure sur mesure et au rabais, mais aussi, à titre incident, protéger le patrimoine architectural du Palais du Midi et préserver les nombreux usages qu'il accueille depuis des décennies.

Par un arrêt du 16 janvier 2025, la Cour constitutionnelle a annulé l'ordonnance Fast track. Comme l'y invitaient les requérants, elle juge que l'ordonnance attaquée crée une différence de traitement injustifiée entre la STIB et le demandeur de permis lambda ou, pour le dire autrement, qu'elle est discriminatoire à l'égard de ce dernier : « *S'il est vrai que les caractéristiques du projet concerné par l'ordonnance attaquée sont exceptionnelles, elles ne sont pas pour autant uniques en leur genre et elles ne justifient dès lors pas la mise en place d'un régime applicable à une autorisation administrative pour un projet particulier. En effet, d'autres projets répondant à des impératifs d'intérêt général sont susceptibles de concerner un nombre de personnes élevé et, en cas de retard ou de blocages dans l'aboutissement du chantier, d'affecter lourdement l'espace public local et la mobilité de plusieurs quartiers* ».

Par « pragmatisme », la Cour a cependant décidé de maintenir les effets de l'ordonnance annulée. Il s'agit, selon elle, de « *tenir compte des lourdes conséquences de l'arrêt du chantier sur l'espace public local et sur la mobilité* », alors pourtant que les habitant·es, commerçant·es, comités et associations ne cessent de dénoncer les conséquences qu'aurait, au contraire, la *poursuite* des travaux sur la (sur)vie du quartier et sur les finances régionales.

Concrètement, la décision de la Cour signifie qu'en dépit de l'inconstitutionnalité constatée, l'instruction de la demande de permis relative à la démolition de l'intérieur du Palais du Midi peut se poursuivre selon la procédure rapide mise en place par l'ordonnance Fast track : la STIB peut déposer sa demande de permis, étant entendu que celle-ci doit être accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement et faire l'objet d'une enquête publique. Tout aussi concrètement, cela signifie que les associations, habitant·es et commerçant·es requérant·es se voient conforté·es dans leur tra-

vail de vigilance, et leur analyse des failles de procédures clairement et objectivement confirmée. Gageons qu'à l'avenir, le législateur réfléchira à deux fois avant d'instaurer une procédure spécifique pour un projet particulier, quelle que soit son ampleur.

Projet Key West (Biestebroeck)

Cela fait plus de 10 ans qu'IEB suit la saga immobilière qui se déroule sur les 47 ha du bassin de Biestebroeck, une zone industrielle colonisée par la spéculation immobilière à Anderlecht. Key West, ce sont 524 logements (dont une tour de 84 m de haut) et 383 places de parking en bordure du bassin.

Le projet Key West est passé en commission de concertation à deux reprises, en mars et en novembre 2020, en plein climat de pandémie, et a bénéficié à deux reprises d'un avis unanime favorable de la part des membres de la commission. L'avis considère « *que les perspectives montrent que le projet s'insère dans son contexte de façon naturelle* » (alors que le projet quadruple la densité du site), rencontre « *les préoccupations de la mobilité* » (alors que le rapport d'incidences prévoit une congestion importante de voiries dont certaines sont déjà à la limite de la saturation), « *les préoccupations de la revitalisation des friches urbaines* » (alors que le terrain accueillait trois entreprises encore en activité chassées par le projet), « *les préoccupations d'une écologie urbaine* » (alors que le site sera imperméabilisé à 90 %), « *une mixité fonctionnelle* » (alors que le projet ne prévoit que 5,6 % d'activités productives dans une zone d'entreprises en milieu urbain et pas une seule école pour les 524 nouveaux ménages). Les permis d'urbanisme, d'une part, et d'environnement, d'autre part, ont été délivrés au début de l'année 2021.

IEB a introduit deux recours contre ces permis, l'un devant le Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme, l'autre devant le collège d'environnement contre le permis d'environnement. La critique principale provient de ce qu'aucune étude d'incidences sur l'environnement n'a été réalisée, laissant des zones d'ombre inquiétantes sur le tassement des sols, les risques d'inondation, les effets cumulés des différents projets immobiliers en cours autour du bassin. Ces sérieuses défaillances ont été rendues possibles par la réforme du CoBAT de 2017, laquelle a augmenté le seuil de places de parking à partir duquel une étude d'incidences devait être réalisée. Ce seuil a été remis en cause par l'arrêt de la Cour constitutionnelle de janvier

2021. Pour rappel, il résulte de cet arrêt que : - les demandes de permis d'urbanisme en cours d'instruction à la date de l'arrêt et portant sur un parking comprenant de 201 à 400 emplacements doivent faire l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement avant que l'autorité statue sur la demande ;

- la légalité des permis autorisant ce type de projet et délivrés sans qu'une étude d'incidences sur l'environnement ait été réalisée est remise en cause.

Tirant les enseignements de cet arrêt de la Cour constitutionnelle, le collège d'environnement a, en juillet 2021, annulé le permis d'environnement du projet Key West.

En 2023, les promoteurs Immobel et BPI sont revenus à la charge avec une nouvelle demande de permis d'urbanisme et d'environnement, cette fois assortie d'une étude d'incidences sur l'environnement. Le « nouveau » projet est quasiment inchangé. Il est toujours aussi massif et spéculatif : 515 logements privés et 383 places de parking. Le 23 juin 2023, la Région délivrait le nouveau permis d'urbanisme demandé. IEB a introduit un recours au Conseil d'Etat contre ce permis à l'été 2023. Un des arguments était pris de l'absence d'avis de Bruxelles Mobilité sur la conformité du projet au plan régional de mobilité.

En décembre 2023, l'auditeur du Conseil d'Etat a recommandé l'annulation du permis d'urbanisme de 2021, dont le recours restait pendant devant le Conseil d'Etat, pour violation de l'article 18 des lois coordonnées le 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative. En effet, le PPAS sur lequel se fonde le permis de Key West a lui-même été partiellement annulé par un arrêt du Conseil d'État du 17 juin 2020 parce qu'il violait les règles d'emploi des langues : le rapport sur les incidences environnementales était rédigé uniquement en français et non également en néerlandais. Le PPAS en question fait actuellement l'objet d'une procédure de révision.

En février 2024, le fonctionnaire délégué a retiré le permis d'urbanisme attaqué, admettant qu'il aurait dû solliciter l'avis de Bruxelles Mobilité sur la conformité du projet avec le plan régional de mobilité. En avril 2024, il a délivré un nouveau permis d'urbanisme, en veillant à corriger l'illégalité constatée. Le projet est, lui, inchangé.

Le 1er juillet 2024, IEB, le CRU et une habitante ont introduit un nouveau recours en annulation – le troisième ! – contre le nouveau permis. Nous sommes dans l'attente de l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat. Il existe de bonnes raisons de penser que l'avis de l'auditeur recommandera l'annulation du permis d'urbanisme dans la mesure où il s'appuie sur un PPAS illégal (cfr ci-dessus).

Projet Triple Living (ancien siège de la KBC)

Dans la foulée de l'acquisition, par la société Triple Living, du terrain sur lequel est érigé l'ancien siège de la KBC III, avenue du Port, à Molenbeek, la commune a partiellement abrogé le PPAS « Léopold II C », qui s'applique à ce terrain et qui entrave le réaménagement voulu de l'îlot.

En mars 2021, la S.A. Triple Living s'est vue octroyée un permis d'urbanisme pour la démolition de l'ancien siège de la KBC III – bâtiment qui a moins de 25 ans ! – et la construction d'un ensemble d'immeubles de logements, un hôtel, des bureaux, des com-

merces, ainsi qu'un parking en sous-sol. Quelques mois auparavant, elle obtenait par ailleurs un permis d'environnement pour exploiter des installations classées dans le futur bâtiment. Tout ceci en dépit de l'avis des riverain·es et des associations, qui, lors des enquêtes publiques et commissions de concertation organisées dans le cadre de l'instruction de la demande de permis, n'ont eu de cesse de rappeler le caractère environnementalement et socialement nuisible du projet : d'une part, l'opération projetée de démolition-reconstruction aura des impacts importants sur l'environnement ; d'autre part, l'offre de logements ne correspond pas aux besoins des habitant·es du quartier. Aucun logement abordable n'est d'ailleurs prévu.

En 2021, IEB a attaqué les deux permis devant le Conseil d'Etat, en introduisant deux recours en annulation.

Tandis que la procédure devant le Conseil d'État n'en était qu'au stade de l'échange des arguments entre avocats, un nouveau permis d'urbanisme a été délivré le 21 octobre 2021, privant le recours introduit contre le permis d'urbanisme initial de son objet. Si le nouveau permis est mieux motivé que le précédent, le projet, lui, n'a pas été modifié.

Début 2022, IEB, accompagné du même habitant, a décidé d'introduire un recours contre le nouveau permis d'urbanisme. Parmi les critiques soulevées dans ce nouveau recours, IEB pointe, entre autres choses, les conséquences environnementales liées à l'opération de démolition-reconstruction, la mauvaise appréhension par les autorités des problématiques liées à la mobilité et au stationnement dans le quartier, l'illégalité de l'octroi des dérogations au PRAS et au RRU (hauteur du projet, imperméabilité totale du site…) et l'illégalité des charges d'urbanisme imposées dans le permis.

Pour être complet, en janvier 2025, le Conseil d'Etat a malheureusement rejeté les recours introduits contre le permis d'urbanisme, d'une part, et contre le permis d'environnement, d'autre part, et ce, malgré que l'auditeur avait rendu un rapport défavorable dans le cadre du recours contre le permis d'urbanisme.

Projet Brouck'R

En 2020, la société Debrouckère Development, agissant pour le compte des promoteurs immobiliers Immobel et BPI, déposait une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet la démolition, la reconstruction et la réaffectation de la quasi-totalité de l'îlot compris entre la place De Brouckère et les rues des Augustins, des Hirondelles et de Laeken, soit près de 43.000 m² de superficie de plancher en plein centre-ville. Le programme inclut du bureau, un hôtel, du commerce et du logement. Le permis lui a été octroyé par le fonctionnaire délégué de la Région le 8 juillet 2021.

Le projet Brouck'R pose question à plusieurs égards :

- d'un point de vue environnemental. Ce type d'opération de démolition-reconstruction a des impacts importants sur l'environnement : grands volumes de déchets générés lors de la phase de démolition, utilisation de matières premières non renouvelables et émissions conséquentes de gaz à effet de serre pour la production, l'acheminement et la mise en œuvre des matériaux neufs. Les incidences du projet sur le climat, plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre, n'ont pourtant pas été sérieusement

étudiées, en violation du droit européen – à tout le moins, c'est ce que nous dénonçons ;
- d'un point de vue social. Le projet ne prévoit pas la construction de logement abordable ;
- d'un point de vue patrimonial : la Commission royale des Monuments et Sites (CRMS) a rendu un avis « fermement » défavorable sur le projet, s'opposant tant à la démolition d'éléments importants du patrimoine bruxellois qu'aux constructions destinées à les remplacer, spécialement le volume contemporain projeté en surplomb des façades historiques de la place De Brouckère.

L'ARAU et IEB, accompagnés d'un riverain du projet, ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État à l'encontre du permis d'urbanisme du 8 juillet 2021. Dans la mesure où les travaux de démolition ont déjà commencé, ce recours comporte en outre une demande de suspension.

Par un arrêt du 11 avril 2022, le Conseil d'Etat ordonne la suspension du permis d'urbanisme attaqué, considérant à première vue que les remarques émises lors de l'enquête publique et celles formulées par la CRMS ont insuffisamment été prises en compte dans la motivation du permis, spécialement en ce qui concerne le volume contemporain en toiture des façades de la place de Brouckère. Concrètement, cela signifie que le permis ne peut plus être mis en œuvre. Les travaux doivent s'arrêter, le temps pour le Conseil d'Etat de statuer sur le recours en annulation.

Plutôt que d'attendre l'issue du recours en annulation, la société Debrouckère Development décide d'amender le projet : exit l'hôtel et le volume contemporain en toiture. Un nouveau permis d'urbanisme lui est délivré le 19 juillet 2023.

Malgré l'amélioration du projet, IEB et le riverain qui l'accompagnait déjà dans le précédent recours ont introduit un recours en annulation au Conseil d'Etat contre le nouveau permis. La question environnementale, en particulier, n'est toujours pas réglée. Nous sommes dans l'attente du rapport d'auditorat.

Beer Temple (Bourse)

En mars 2019, IEB et l'ARAU, regroupés au sein de la Platform Pentagone, ont déposé un recours en annulation auprès du Conseil d'État contre le permis d'urbanisme de la réaffectation de la Bourse en Beer Temple.

Dans son rapport, rendu en juillet 2022, l'auditeur validait la thèse défendue par les associations requérantes selon laquelle le percement du socle du bâtiment et la pose d'une extension (la fameuse gaufre géante) sur le toit de celui-ci constituaient bien une violation de l'article 232 du CoBAT, aux termes duquel « nul ne peut démolir en tout ou en partie un édifice classé ». Par conséquent, il proposait au Conseil d'Etat d'annuler le permis d'urbanisme attaqué. Toutefois, à la veille de l'audience, le fonctionnaire délégué de la Région a retiré le permis querellé et, simultanément, délivré un nouveau permis, mieux motivé sur les questions de patrimoine.

Une stratégie régulièrement utilisée par les pouvoirs publics lorsqu'ils sentent que, face aux moyens juridiques développés par les requérants, le permis attaqué n'a aucune chance de survie : par l'effet du retrait, la procédure devant le Conseil d'Etat perd son objet et ne peut plus être poursuivie. Tout est à recommencer, sur la base du nouveau permis. Un pied de nez aux associations mais aussi au Conseil d'État qui, dans d'autres dossiers déjà, n'avait pas caché son agacement face à ces manœuvres dilatoires.

En décembre 2022, IEB et l'ARAU ont introduit un recours en annulation contre le nouveau permis d'urbanisme. Dans la mesure où le projet n'a pas été modifié, l'argumentaire développé dans le premier recours en annulation a en substance été repris, en ce compris, donc la dénonciation de l'atteinte au patrimoine classé. Nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat.

P.P.A.S. n° 19 (quartier Nord)

À l'été 2023, le conseil communal de la commune de Schaerbeek a adopté la modification du P.P.A.S. n° 19 « Quartier Nord », qui englobe la gare du Nord.

Le nouveau P.P.A.S. autorise la construction de quatre tours allant jusqu'à 110 mètres de haut et comportant a minima 40 % de bureaux sur le socle du CCN, faisant étrangement écho aux déboires du plan Manhattan des années 60 et 70. La zone étudiée constitue en outre un pôle multimodal d'importance régionale : 60 %

du territoire concerné par le PPAS couvre des infrastructures liées à la mobilité.

Il est totalement irresponsable de laisser entre les mains du privé le réaménagement d'une zone aussi stratégique que celle de la gare du Nord. Les riverains, déjà fortement impactés par les travaux de reconstruction des tours WTC, ainsi que les dizaines de milliers de voyageurs qui passent chaque jour sur le site, ont besoin de projets clairs, cohérents et respectueux. Plusieurs études visant le réaménagement de la zone, dont « un Masterplan fonctionnel et paysager des abords de la Gare du Nord » comportant un important volet mobilité, sont en cours d'élaboration. Le PPAS a pourtant été adopté sans que les résultats de ces études soient connus, ce qui revient pour les autorités à statuer en méconnaissance de cause.

Par ailleurs, la proportion de logements abordables est faible en regard des besoins de la commune de Schaerbeek, l'une des communes de la Région les moins bien dotées en logements sociaux. Cette proportion a d'ailleurs été réduite de près de 60 % à la suite de l'enquête publique, et ce, sans qu'elle soit recommencée, les autorités communales qualifiant cette modification de « mineure ».

Pour ces raisons, et d'autres, IEB, le BRAL et l'ARAU, accompagnés d'un riverain, ont introduit un recours en annulation au Conseil d'Etat contre ce P.P.A.S. Nous sommes dans l'attente de l'avis de l'auditeur.

Nouveau siège de la SNCB (quartier Midi)

La saga de la muraille SNCB sur l'avenue Fonsny fait l'objet d'une forte contestation de la part des habitant·es et tout particulièrement du collectif Midi Moins Une ! depuis plus d'un an. Et pour cause, le projet de siège de la SNCB double la hauteur du Centre Tri Postal pour atteindre 60 mètres de haut et s'étendre en une barre de 236 mètres de long. Le projet s'intègre en outre dans un deal immobilier entre l'opérateur ferroviaire et un consortium de trois promoteurs : Besix, Immobel et BPI, chargés de livrer le siège, en échange de quoi ils deviendront propriétaires de trois sites (Atrium Midi, Delta et France-Bara) appartenant actuellement à la SNCB, soit 150.000 m² de foncier semi-public privatisé. Si l'on peut comprendre la volonté de la SNCB de « rationaliser » son implantation dans le quartier (actuellement répartie sur une dizaine de bâtiments), les habitant·es considèrent que des alternatives, crédibles et nettement moins dommageables pour le quartier, existent.

Le projet de siège sur la table est de 73.000 m², ce qui oblige à la surhausse précitée du bâtiment de 31.600 m². Cependant une lecture

attentive du dossier permet de constater qu'en réalité 36.000 m² sont consacrés non pas à du bureau mais à des lieux de formation, un restaurant, des salles de conférence, une salle de fitness, différents espaces techniques et logistiques. Or la plupart de ces différentes fonctions sont déjà présentes dans le quartier au sein du foncier SNCB.

Le permis avait été délivré en plein été, le 3 août 2022. Malgré la période peu propice, la commune de Saint-Gilles a heureusement décidé d'attaquer le permis devant le gouvernement régional. Certes, celui-ci a rejeté le recours et le fonctionnaire délégué a délivré un nouveau permis à l'identique au mois de décembre 2022. Mais la période écoulée a permis aux associations et aux riverain·es de s'organiser et d'analyser le dossier.

En février 2023, IEB, le BRAL et le CRU, accompagnés de riverains, ont donc introduit un recours devant le Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme de décembre 2022. Nous y dénonçons principalement :

- le non-respect des affectations prévues au PRAS – certaines fonctions projetées ne sont pas conformes à la zone de chemin de fer dans laquelle le projet est destiné à s'implanter ;
- le non-respect de l'article 8 du Titre 1 du R.R.U. en ce qui concerne la hauteur du bâtiment projeté ;
- la non-soumission du projet à l'avis de la C.R.M.S. alors que le bâtiment actuel présente un intérêt patrimonial et est en tout état de cause inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier ;
- l'absence d'examen par l'autorité des incidences du projet sur la qualité de l'air et la minimisation des impacts du projet en termes paysagers et de pertes d'ensoleillement pour les riverain·es et les usager·es des espaces publics avoisinants ;
- l'absence d'examen de l'alternative qui consiste à étendre le projet sur la totalité du bâtiment situé avenue Fonsny 49, lequel a été scindé pour y réaliser un hôtel.

Nous sommes dans l'attente de l'avis de l'auditeur.

Grit Studio (Etterbeek)

La société Grit Studio a obtenu, le 28 octobre 2024, de la commune d'Etterbeek, un permis d'urbanisme pour la transformation d'un immeuble existant en un restaurant à rue et une salle de sport avec utilisation de musique amplifiée en intérieur d'îlot, à proximité du parc du Cinquantenaire et de la Commission européenne.

Il s'agit d'un nouveau concept, à mi-chemin entre la salle de sport et la discothèque et qui s'adresse à un public jeune et favorisé. La salle de sport, qui s'étend sur près de 4 000 m², sera ouverte 7 jours sur 7, de 7 heures à 23 heures. Trois autres implantations existent, à Flagey, Brugmann et Louise, qui toutes causent des nuisances sonores et vibratoires pour le voisinage. Des actions en justice ont d'ailleurs été introduites.

Dans ce contexte, IEB a décidé d'agir en annulation devant le Conseil d'État aux côtés de riverain·es du projet. Un projet qui consiste en la création d'une salle de sport avec utilisation de musique amplifiée en intérieur d'îlot et à destination d'un certain public pose inévitablement la question de l'habitabilité de la ville, voire du droit à la ville. L'échange des écrits de procédure est en cours. ■

VI. Les modes de financement et les comptes

Les subsides de la Région de Bruxelles-Capitale

En 2024, IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes :

- missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'environnement)
- missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics & de la mobilité)
- mission extraordinaire pour l'organisation d'une balade intitulée (du musée Kanal à Schaerbeek-Formation)

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de **181.108,00 €**

Les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2024, le subside attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation Permanente (IEB est reconnue dans les axes 1 et 3.2) était de **287.253,83 €** dont **114.401,14 €** avaient été octroyés dans le cadre du décret sur les accords du non-marchand.

Les subsides du pouvoir fédéral

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales avec ses partenaires Canopéa, le Bral, et le Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de **20.000,00 €**

Les fonds propres

Des abonnements au journal *Bruxelles en mouvements*, les cotisations de nos membres et divers dons constituent le solde de nos sources de financement. ■

Le compte de résultats de l'année 2024

Ventes et prestations		**+1.000.753,09 €**
Fédération Wallonie-Bruxelles		401.654,97 €
Subventions Région bruxelloise		181.108,00 €
Subvention à l'emploi		365.801,14 €
Bruxelles en mouvements		9.172,05 €
Subvention fédérale		20.000,00 €
Dons		8.910,43 €
Cotisations		1.360,00 €
Autres		12.746,50 €
Coût des ventes et prestations		**- 1.051.770,97 €**
Rémunérations et Charges sociales		906.804,12 €
Services et biens divers		143.189,85 €
Autres		1.777,00 €
Reprise de provision pour investissement		50.967,77 €
Bénéfice / perte d'exploitation	**-**	**51.017,88 €**
Produits financiers	+	661,04 €
Charges financières	-	310,45 €
Bénéfice / perte courant	**-**	**50.667,29 €**
Produits exceptionnels	+	0,00 €
Charges Exceptionnelles	-	300,48 €
Affectations et prélèvements	**+**	**50.967,77 €**
Résultat de l'exercice 2024	**-**	**0,00 €**

VII. Les membres au 31 décembre 2024

1. Les associations spécialisées

Déplacements
- Collectif PlaceOvélo
- Les Cyclistes Quotidiens asbl (GRACQ)
- Groupement des Usagers des Transports Intercommunaux Bruxellois (GUTIB)
- Les sentiers de la grande randonnée asbl
- Pro Velo asbl [1]
- Tous à pied asbl

Nature – Environnement
- Actrices et acteurs des temps présents – Bruxelles
- Apis Bruoc Sella [1]
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest
- Collectif Asepré – Association pour la sauvegarde de environnement et la promotion du réseau écologique
- Plateforme Eau Water Zone
- Escaut Sans Frontière – Coordination Senne
- EGEB asbl – Les États Généraux de l'Eau à Bruxelles
- Énergie commune
- Grands parents pour le climat
- Greenpeace Belgium asbl
- grONDES
- Les Amis de la forêt de Soignes
- Le Début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

Logement – Social
- Collectif Action Logement Bruxelles
- Fédération des Services Sociaux – FDSS asbl
- Habitat et Participation asbl
- Les Équipes Populaires Bruxelles
- Pierre d'Angle asbl
- Union des Locataires Marolienne (ULM)

Patrimoine
- Cercle d'Histoire et d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et Environs
- BruxellesFabriques asbl
- Quartier des Arts asbl
- La Fonderie asbl

Urbanisme – Architecture
- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
- CRU – Centre de Rénovation Urbaine
- La Rue asbl

Culture urbaine
- Plus Tôt Te Laat vzw
- Dérive

Numérique
- Technopolice

2. Les Comités de quartier

Anderlecht
- CCN Vogelzang asbl
- Neerpede Vivra ! asbl

Auderghem
- Comité des habitants de la Chasse Royale
- Comité Avenue Chaudron verte et Conviviale

Bruxelles – Neder-over-Heembeek / Haren
- Comité de Haren asbl [1]
- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité la promenade Verte Neder-Over-Heembeek

Bruxelles – Quartiers Louise / Sud
- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

Bruxelles – Quartier Nord-Est
- Association du Quartier Léopold – AQL asbl
- Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles – GAQ asbl

Bruxelles – Laeken
- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie
- Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken - PICOL asbl

Bruxelles – Pentagone
- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges
- Comité Rouppe
- Parc d'Egmont asbl
- Comité de Quartier Saint-Gery

Etterbeek
- Association Riverains Jourdan [1]
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne
- Collectif Broebel'Air

Forest
- Les Amis des Parcs de Forest et Duden
- Comité du Quartier Meunier asbl
- Par Chemins et Ruines
- QuartierWielswijk

Ixelles
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

Jette
- Le Comité de quartier Magritte

Koekelberg
- Comité Koekeliek

Molenbeek-Saint-Jean
- Comité Voltaire
- Comité de quartier Le Maritime
- Comité Porte Ninove Poort

Saint-Gilles
- Midi Moins Une !

Schaerbeek
- Collectif Ezelstad
- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Émile Max [1]
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Comité Médiapark

• Groupe d'Action Schaerbeek/Saint-Josse

Uccle

• Association de comités de quartiers ucclois – ACQU asbl
• Association du quartier Lorraine
• Comité du quartier Fond'Roy asbl [1]
• Ligue des Amis du Kauwberg asbl
• S.O.S. Kauwberg asbl

Watermael-Boitsfort

• Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort - CQRWB

Woluwe-Saint-Lambert

• Ateliers de la rue Voot
• Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs [1]
• Comité de quartier Dries asbl
• Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
• Wolu-Inter-Quartiers – WIQ asbl

Woluwe-Saint-Pierre

• Comité Grandchamp

1. Membres adhérents (AG du 20/06/2013)

3. Les membres à titre individuel

• Pénélope Fiszman (AG du 20 septembre 2012)
• Albert Martens (AG du 20 juin 2013)
• Nicole Purnode (AG du 20 juin 2013)
• Gwenaël Breës (AG du 17 juin 2015)
• Isabelle Marchal (AG du 26 avril 2016)
• Yannick Van Praag (19 avril 2017)
• Nicolas Delaunoy (AG du 15 juin 2017)

Le Conseil d'Administration[1]

Co-présidence

- Christian DEKEYSER (Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles)
- Patrick WOUTERS (BruxellesFabriques asbl)

Administrateurs

- Wayan BRINDEL (Centre de Rénovation Urbaine – CRU)
- Chloé DELIGNE (EGEB)
- Michel GODARD (ARAU asbl)
- Céline HOUTAIN (Actrices et Acteurs des temps présents – Bruxelles)
- Isabelle MARCHAL (Membre à titre individuel)
- Raphaël RASTELLI (Midi Moins Une !)

1. Approuvé à l'AG du 13 juin 2024

Le secrétariat[1]

Nomination de délégués à la gestion journalière

- Cataline SÉNÉCHAL, chargée de mission
- Claire SCOHIER, chargée de mission
- Damien DELAUNOIS, chargé de mission
- Olivier FOURNEAU, chargé de mission

Équipe d'IEB

- Sophie CHARLIER, assistante juridique
- Benoît COUMONT, graphiste, site Internet, informatique
- Stéphanie D'HAENENS, chargée de mission
- Damien DELAUNOIS, chargé de mission
- Arsinoë DERMINE, bibliothécaire-documentaliste
- Matthias FÖRSTER, chargé de mission
- Olivier FOURNEAU, chargé de mission
- Maud MARSIN, chargée de mission
- Esther RASO GRANDA, auxiliaire administrative
- Martin ROSENFELD, chargé de mission
- Claire SCOHIER, chargée de mission
- Cataline SÉNÉCHAL, chargée de mission
- Andreas STATHOPOULOS, graphiste
- Lambert TSHIEHWE, secrétariat, aide-comptable
- Thyl VAN GYZEGEM, chargé de mission
- Chloé VERCRUYSSE, chargée de mission

1. Au 31 décembre 2024

VIII. Les Coordinations dans les organes consultatifs et les coordinations 2024

IEB est représentée dans les organes consultatifs et coordinations suivants par les personnes suivantes :

Associations 21 ..... Maud Marsin
Bruxelles Nature asbl ..... Maud Marsin
Commission régionale de la mobilité ..... Thyl Van Gyzegem et Damien Delaunois
+CRM section « Inclusion sociale » ..... Chloé Vercruysse
Conseil consultatif du logement ..... Claire Scohier et Martin Rosenfeld
Conseil de l'Environnement ..... Stéphanie D'Haenens et Maud Marsin
Conseil de pilotage du Plan déchets ..... Cataline Sénéchal
Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) ..... Cataline Sénéchal
Conseil Supérieur bruxellois de la Conservation de la Nature ..... Chloé Deligne
Conseil Supérieur sur l'Éducation Permanente ..... Christian Dekeyser
Coordination entre les quatre fédérations ..... Cataline Sénéchal
Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation Permanente (FESEFA) ..... Christian Dekeyser
Fonds Européen de développement régional (FEDER) ..... Christian Dekeyser
Conseil supérieur des volontaires ..... Christian Dekeyser
Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat ..... Claire Scohier & Martin Rosenfeld
Réseaux idée ..... Maud Marsin

IX. Évaluation de l'action presse

✍ Partenaires ➡Diffusion

Les communiqués de presse

1. 1 février *Move'Hub : l'équilibre financier du promoteur avant l'intérêt des habitant.es (communiqué)*
✍ BRAL, CRU, IEB, Midi moins une !, ULAC

2. 1 février *Bruxelles en mouvements n° 328 : Bêtes urbaines (communiqué)*
✍ IEB

3. 23 février *Palais du Midi : recours contre l'ordonnance « Fast-Track » (démolition)*
✍ ARAU, IEB
➡www.lavenir.net

4. 4 mars *Fin de la musique à la Dyle ? (communiqué)*
✍ ARAU, BRAL, IEB

5. 21 mars *Projet NEO : c'est trois fois non ! (communiqué)*
✍ Collectif

6. 2 avril *Bruxelles en mouvements n° 329 : Dé-tour (communiqué)*
✍ IEB

7. 14 mai *Pourquoi The Dock ne doit pas bétonner l'îlot Shell (conférence)*
✍ Collectif
➡BX1, La Dernière Heure, Vivacité, www.bruzz.be

8. 15 mai *Présentation du Prémétro+, une alternative au Métro 3 (communiqué)*
✍ Collectif
➡RTBF, VRT

9. 5 juin *Métro 3 : le partenariat public-privé, une très mauvaise idée (communiqué)*
✍ ARAU, BRAL, IEB
➡ www.dhnet.be, www.lavenir.net, bx1.be

10. 19 juin *Bruxelles en Mouvements n° 330 : Sport (communiqué)*
✍ IEB

11. 2 juillet *Move Hub ne mène nulle part ! (communiqué)*
✍ BRAL, CRU, IEB, Midi moins une !, ULAC

12. 4 septembre *Bruxelles en mouvements n° 331 : Ailleurs 2 (communiqué)*
✍ IEB

13. 10 septembre *La Galerie Bortier « new look » est contraire au PRAS (communiqué)*
✍ IEB
➡L'Echo, www.bx1.be

14. 17 septembre *Les tours de bureaux dans le quartier Nord, c'est fini ! Vraiment ? (communiqué et action)*
✍ ARAU, BRAL, IEB
➡BRUZZ, La Dernière Heure, www.bx1.be, www.lesoir.be

15. 16 octobre *Bruxelles en mouvements n° 332 : Dans l'oeil du numérique*
✍ IEB

16. 13 novembre *Transformation de la Galerie Bortier sans permis : IEB dépose plainte*
✍ IEB

17. 28 novembre *Stalingrad Underground : concours d'idées pour la reconversion de la station Toots Thielemans*
✍ ARAU, BRAL, Association des commerçants du Palais du Midi, IEB

18. 10 décembre *Bruxelles en mouvements n° 333 : Technologie, solutions et dissolution*
✍ IEB

19. 12 décembre *Ville de Bruxelles : entre les équipements sportifs et le logement abordable, il faut choisir ?*
✍ ARAU, CRU, Comité Porte Ninovepoort, IEB, La Rue, ULAC

20. 15 décembre *PPAS Biestebroeck : détruire l'existant pour faire pire !*
✍ ARAU, BRAL, CCN Vogelzang CBN, CRU, CSC Bruxelles, EGEB, FGTB Bruxelles, IEB, Marais Wiels, Natagora Bruxelles, Power4Trees, RBDH, TuiniersForum des Jardiniers, ULAC

Contacts avec la presse

1. 16 janvier Le quartier Nord
➡ L'Echo

2. 6 février Métro 3
➡ BX1

3. 7 février Enquête publique rue de la Dyle
➡ Vivacité

4. 8 février Augmentation des loyers à Bruxelles
➡ RTBF – On n'est pas des pigeons

5. 12 février Enquête publique rue de la Dyle
➡ Émission de Radio OHKaaï diffusée sur Radio Campus

6. 4 mars Suites dossier NEO
➡ BRUZZ

7. 3 mai La stratégie Renolution de la Région bruxelloise et le certificat de la performance énergétique des bâtiments
➡ Imagine

8. 2 mai NEO – Brussels Expo
➡ Médor

9. 10 mai Siège SNCB – quartier Midi
➡ BRUZZ

10. 15 mai Métro 3
➡ BX1

11. 14 mai Marais Biestebroeck
➡ BX1, BRUZZ, La Dernière Heure La Première

12. 30 mai Quartier Midi
➡ BRUZZ

13. Mai Good Move
➡ Contrastes

14. 11 juin Marais de Biestebroeck
➡ BRUZZ

15. 16 juin Stade de l'Union Saint-Gilloise sur la plaine du Bempt à Forest
➡ Radio Campus

16. 18 août CCN
➡ BRUZZ

17. 29 août Balades des 50 ans
➡ Belga, BX1

18. 11 septembre 50 ans d'IEB
➡ BRUZZ

19. 23 septembre Rapport sur les fonctions urbaines
➡ BRUZZ

20. 23 septembre Projet Lebeau au Sablon
➡ Brussels Time

21. 26 septembre Les 50 ans d'IEB
➡ BX1

22. 4 décembre Les tours à Bruxelles
➡ +d'Actu BX1

23. 12 décembre Suites NEO
➡ LLB, BRUZZ

24. 17 décembre Salle de sport temporaire du site Vander Putten
➡ BX1

X. Participation aux enquêtes publiques et aux commissions de participation

1. 10 décembre 2023 - 8 janvier

Zaventem
PE : renouvellement du permis de l'aéroport de Bruxelles-National

2. 27 novembre - 27 décembre / CC 17 janvier

Ixelles
Projet d'élaboration du PPAS accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales pour le site dit « Varda » compris entre la chaussée de Boitsfort, la rue Ernotte et la ligne de chemin de fer n° 26

3. 17 janvier - 15 février / CC 5 mars

Ville de Bruxelles / Rue de la Dyle 2-6, quai des Péniches 49, quai de de Willebroeck 28
PU + PE : démolir un ensemble de 3 bâtiments et construire un immeuble mixte de 90 logements et 3 unités commerciales ainsi que 2 niveaux de sous-sol principalement dédiés au parking (69 emplacements) et restituer un jardin de pleine terre ; exploiter le parking

4. 15 janvier - 14 mars / CC 26 mars

Schaerbeek, Evere, Ville de Bruxelles
PU : extension du métro nord

5. 1er février - 1er mars / 27 mars

Uccle / Rue de Stalle 140-142, avenue Hendrickx 78-80, rue du Wagon 53
PU + PE : rénover l'essentiel des immeubles existants A, B, D, et E-F, démolir les bâtiments B.2 à B.5, le petit volume qui accueille l'entrée secondaire du D et la passerelle, construire 5 nouveaux bâtiments G, H, I, J et K, construire un nouveau parking en sous-sol sur 3 niveaux, abattre 19 arbres à haute tige, réaménager les abords de l'ensemble du site et de ses accès et planter 98 nouveaux arbres à haute tige

6. 28 février - 28 mars / CC 9 avril

Ville de Bruxelles / Chaussée Romaine
PU : réaliser une rampe d'accès à la chaussée Romaine de la nouvelle voirié destinée à relier l'avenue Impératrice Charlotte au Parking G

7. 29 février - 29 mars / CC 17 avril

Ixelles / Chaussée de Waterloo 567
PU : démolir un supermarché et ses parking hors sol et construire un ensemble d'immeubles comportant 52 appartements, un commerce et un équipement d'intérêt collectif autour d'une venelle intérieure privée avec parking et caves au sous-sol

8. 3 avril - 2 mai / CC 16 mai

Anderlecht / Avenue R. Vander Bruggen 11-13, quai F. Demets 6

PU + PE : construire 6 nouveaux immeubles (343 logements & 11 commerces) avec un parking souterrain (184 emplacements voitures et 656 emplacements vélos); exploiter le parking et diverses installations

9. 15 mai - 30 mai / CC 11 juin

Etterbeek / Avenue d'Auderghem 68-70

PU : réaffectation d'un bâtiment de 4 000 m² en intérieur d'îlot pour aménager une salle de sport mélangeant activité physique et clubbing

10. 2 - 31 mai / CC 13 juin

Anderlecht / Rue Bara, rue Blerot, avenue Spaak

PU + PE : construire un ensemble de bâtiments comprenant 79 logements, 1 543 m² d'équipement, un jardin collectif de 2 624 m² avec 206 emplacements pour vélos couverts, 38 134 m² de bureaux et 1 042 m² de commeres avec 2 niveaux de sous-sols, démolir partiellement l'actuelle dalle du sol du parking Q-park, abattre 8 arbres et en replanter 6 ainsi que réaménager les abords immédiats

11. 6 mai - 4 juin / CC 13 juin

Anderlecht / Chaussée de Mons 128-134, rue Bissé 7, avenue de la Brasserie 7-9

PU : restructurer l'îlot en démolissant les bâtiments existants pour construire un nouvel ensemble mixte de 101 appartements, 201,5 m² de commerce, 1 243,1 m² de grand commerce spécialisé, un parking souterrain de 50 emplacements voiture et 7 emplacements vélo, un local vélo au rez de 219 emplacements et une venelle cyclo-piétonne dans le prolongement de l'avenue de la Brasserie

12. 20 mai - 18 juin / CC 2 juillet

Anderlecht / Rue de France 40-50

PU + PE : démolir des logements de fonction accessoires au chemin de fer, un immeuble de bureau et des hangars d'activité logistique, construire un immeuble de 6, 9 et 16 étages sur rez avec 2 niveaux de parking pour installer un centre de contrôle du trafic ferroviaire et un bâtiment opérationnel

13. 27 mai - 10 juin / CC 3 juillet

Uccle / Chaussée de La Hulpe 51-57

PU : prolongement de drèves forestières vers la piste de l'hippodrome / officialisation de certains sentiers battus existants

14. 19 juin - 18 juillet / CC le 3 septembre

Etterbeek - Rue de la Loi 107-109

PU : démolir les immeubles existants sur le site et construire un immeuble de bureaux (29 511 m²), de logements (9 257 m²) et de commerces (849 m²) dont le socle est commun jusqu'au niveau de la rue de la Loi. Réaliser 3 niveaux de sous-sol à partir de la chaussée d'Etterbeek.

15. 19 août - 17 septembre / CC 30 septembre

Schaerbeek / Rue du Progrès 80

PU + PE : construire, sur le site de l'ancien CCN à démolir, 4 immeubles mixtes comprenant 518 logements, 80 073 m² de bureaux, 6 487 m² de commerces, 16 327 m² d'équipements, 741 emplacements de parking voitures, aménager les abords (voiries, espaces accessibles au public) et abattre 3 arbres

16. 10 septembre - 09 octobre / CC 22 octobre

Forest / Rue de la Soierie, 200
Construire et exploiter une grande éolienne et ses accessoires dans le cadre de la production d'énergie verte, installer 2 enseignes. Construire des structures de protection contre les chutes de glace. Placer des installations temporaires de chantier.

17. 18 septembre - 17 octobre / CC 29 octobre

Bruxelles / Rue de la Dyle 2-6
PU : démolir un bâtiment repris à l'inventaire du Patrimoine pour reconstruire 90 logements et un commerce.

18. 09 octobre - 07 novembre / CC 19 novembre

Anderlecht / Rue de la Rosée, 1 - 3
Monter une salle de sport temporaire pour répondre à l'urgence de relocalisation de la grande salle de sports du palais du midi.

19. 21 octobre - 25 novembre

Consultation publique sur l'application de la Convention Aarhus en Belgique

20. 2 octobre - 22 novembre / CC 17 décembre

Anderlecht / PPAS Biestebroeck
Rue de la Petite-Île, boulevard Industriel, rue du Développement, quai de Biestebroeck, rue François Ysewyn, une perpendiculaire à la chaussée de Mons, avenue Raymond Vander Bruggen, rue Scheutveld, rue des Orchidées, rue de l'Ancienne Gare, rue Emile Carpentier, rue de l'Électricité et le chemin de fer.

Inter-Environnement Bruxelles (IEB)
Rue du Chimiste, 34-36
1070 Bruxelles
info@ieb.be – 02 801 14 80